

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE MIRAMAS
SÉANCE PUBLIQUE DU 10 JUILLET 2020

La séance est ouverte à 18 heures 30 dans les formes réglementaires, sous la présidence de Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire de Miramas.

Monsieur le MAIRE.- Nous allons ouvrir le Conseil municipal ordinaire et je vais demander à Madame Nadia ALI de faire l'appel, et à ceux qui ont des procurations de les annoncer.

Madame Nadia ALI salue l'assemblée et procède à l'appel nominal des élus du Conseil municipal.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs,

Frédéric VIGOUROUX, Anne-Marie GACHON, Gérald GUILLEMONT, Laëtitia DEFFOBIS, Paulette ARNAUD, Éric MARCHESI, Anne-Marie CHAYOT, Christian PEYRO, Géraldine BUTI, Daniel HIGLI, Monique TRINQUET, Maryse RODDE, Fernande REYNAUD, Bernard GOUDILIÈRE, Serge CIZABUIROZ, Christiane LEYDER, Régine SONZOGNI, Jean-Luc SANCHE, Brigitte CONTÉ, Thierry QUÉRÉ, Martine ARFI, Christophe CAILLAULT, Margarita ACKE, Hatab JELASSI, Jérémie PARDIÈS, Nadia ALI, Romain TONUSSI, Nicolas CHALENDAR, Gérard GÉRON, Laurence LEY (*à partir de 20 heures 20, avant le vote de la délibération n° 95-2020*).

Étaient absents et représentés : Mesdames et Messieurs,

Jacques BAUDOUX par Anne-Marie GACHON ;
Fadela AOUMMEUR par Daniel HIGLI ;
Olivier JULIEN par Christian PEYRO ;
Ali BOUZELMAT par Hatab JELASSI ;
Viviane ROYER par Romain TONUSSI ;
Laurence LEY par Gérard GÉRON (*jusqu'à 20 heures 20, après le vote de la délibération n° 94-2020*).

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le MAIRE.- Je vous propose la candidature de Madame Anne-Marie CHAYOT comme secrétaire de séance. Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence de candidature supplémentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 3 « Le renouveau pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Madame Anne-Marie CHAYOT est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

A/ RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 MAI 2020

En l'absence de demande de modification, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 3 « Le renouveau pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 28 mai 2020 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le MAIRE.- Le procès-verbal est adopté est l'unanimité. Profitons-en pour remercier les services et la Dame qui nous suit et qui est quelque part par là. Elle est là, elle lève la main. Merci beaucoup, Madame.

Nous allons donc commencer ce lourd Conseil municipal avec la première délibération qui, normalement, doit s'afficher derrière avec son exposé. Vous avez une note de synthèse, mais je vais maintenant céder la parole à Monsieur Gérald GUILLEMONT pour le rapport d'orientations budgétaires.

B/ DÉLIBÉRATIONS :

DIRECTION DES FINANCES

N°1 - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2020

Rapporteur : Monsieur Gérald GUILLEMONT

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Merci, Monsieur le MAIRE. Bonsoir mes chers collègues. La note de synthèse que nous avons remise aux membres du Conseil municipal est un peu une mise en bouche. Je vais vous faire une présentation développée de cette note de synthèse ce soir.

Je voudrais rappeler que le rapport d'orientations budgétaires est une obligation pour nos communes depuis la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) d'août 2015, et que la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022 a ajouté des obligations de *reporting* aux communes, notamment en matière de dépenses de personnel.

Je voudrais dire aussi qu'en fait, c'est un exercice de transparence indispensable pour la majorité vis-à-vis de l'opposition et des groupes d'opposition pour mieux faire connaître l'ensemble des engagements qui sont pris par la Commune dans le cadre financier.

Je voudrais enfin rappeler que le rapport d'orientations budgétaires est publié sur le site internet de la Commune. Il s'agit donc d'un acte éminemment important.

Qu'est-ce qui caractérise ce rapport d'orientations budgétaires pour cette année ? C'est d'abord la crise sanitaire conséquence d'une pandémie mondiale qui a plongé dans des mesures de confinement diverses près de 4 milliards d'habitants sur les 7,5 milliards d'habitants que compte l'Humanité. Cette crise sanitaire et cette pandémie ont de vastes

conséquences qui nous plongent dans beaucoup d'incertitudes. L'incertitude est d'abord sanitaire puisqu'il s'agit d'une pandémie qui n'est pas totalement arrêtée, y compris dans notre pays, mais elle est aussi devenue économique et sociale. Des pans entiers de nos économies sont menacés de faillite malgré les actions financières très importantes mobilisées par les Etats et, pour ce qui nous concerne, par l'Union européenne.

Le temps de cette pandémie est marqué par les très nombreuses voix qui s'élèvent pour remettre en cause le modèle de développement fondé sur la croissance matérielle sans fin alors même que les inégalités sociales et territoriales s'accroissent, et que la crise écologique devient chaque jour plus évidente et plus menaçante.

Les orientations budgétaires proposées dans ce rapport apportent, à notre échelle, des réponses nouvelles et fortes aux questions posées par le surgissement de ces crises.

Les électeurs de Miramas se sont prononcés le 15 mars 2020. Ils ont confirmé et amplifié le choix qu'ils ont fait en 2008 et en 2014 en élisant la liste conduite par Monsieur Frédéric VIGOUROUX. Les orientations budgétaires présentées incorporent bien évidemment les engagements de notre programme électoral pour une première année puisque ce programme électoral a été écrit pour l'ensemble de la mandature.

Notre projet pour Miramas est un projet de développement protecteur et maîtrisé. Le programme de la majorité décrit les engagements pris pour poursuivre le redressement de l'économie, de l'emploi, et de la formation professionnelle, notamment pour les jeunes. La sécurité du quotidien pour nos administrés est élevée au rang de priorité communale. L'ensemble des services proposés aux administrés est garanti tout en poursuivant leur adaptation à l'évolution des besoins. Notre engagement pour le développement durable est confirmé par la prise en compte de l'enjeu de la transformation écologique et énergétique.

Comment cela se traduit-il en orientations concernant les recettes de fonctionnement ?

Les recettes de fonctionnement sont évaluées à environ 48,521 millions d'euros contre des recettes réalisées à hauteur de 48,871 millions d'euros pour le compte administratif de l'exercice 2019 que nous avons voté, pour la plupart d'entre nous, le 24 juin dernier. Les recettes courantes de fonctionnement sont très peu sensibles à l'évolution de la situation économique et financière engendrée par la crise sanitaire, au moins pour l'exercice 2020. Donc, en gros...

Monsieur le MAIRE.- Attends une seconde. Est-ce que vous voyez bien, ou pas ?

Monsieur Gérard GÉRON.- Les conseils municipaux ont-ils toujours lieu ici ?

Monsieur le MAIRE.- Non.

Monsieur Gérard GÉRON.- Parce que les enceintes sont là-bas, et que cela ne fait que bourdonner.

Monsieur le MAIRE.- Vous n'entendez pas. Est-ce que tu m'entends, là ?

Monsieur Gérard GÉRON.- Oui.

Monsieur le MAIRE.- C'est mieux.

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Vous pouvez voir à l'écran, de 2016 à 2020, les variations des recettes courantes de fonctionnement et en prévisions budgétaires pour 2020.

En ce qui concerne l'attribution de compensation qui nous est versée par la Métropole, cette ressource est la principale ressource de la Commune puisqu'elle représente environ 29 millions d'euros, soit 60 % des recettes courantes de fonctionnement.

Il faut noter – et c'est très important à mes yeux – que cette attribution de compensation n'a pas varié en valeur depuis 2016 alors qu'en 4 exercices, le pouvoir d'achat a perdu 1,5 million d'euros par an. Nous avons donc effectivement la principale recette de la Commune (60 % des recettes courantes) qui perd du pouvoir d'achat ce qui explique la stagnation aujourd'hui, globalement, des recettes de fonctionnement courant à laquelle nous assistons.

En ce qui concerne le produit des services, ils vont être fortement impactés par la crise sanitaire et cela représente environ 1,3 million d'euros. Les administrés auront moins consommé, et la Commune va adopter certaines mesures d'exonérations

. Nous anticipons une baisse d'environ 200 000 euros sur ces recettes qui s'élèvent aussi à environ 1,2 million d'euros au lieu de 1,38 million d'euros. Effectivement, il est important de parler des recettes des produits des services parce que, derrière, il y a effectivement des tarifs auxquels les Miramasséens ont accès pour certaines prestations.

En ce qui concerne le produit des impôts communaux, les impôts communaux restent, aujourd'hui, la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti, et la taxe sur le foncier non bâti. Nous anticipons une progression de 2,5 % du produit de ces impôts. Cette progression résulte, d'une part, du dynamisme de la construction résidentielle et, d'autre part, de l'actualisation des valeurs locatives. Comme chaque année, le Parlement adopte, dans la Loi de Finances, une disposition qui permet d'actualiser les valeurs locatives. Pour cette année,

le Parlement a adopté, pour la taxe d'habitation, une progression de 0,9 % et, pour le foncier bâti, il a pris la disposition d'une variation de + 1,2 %. Au total, en 2020, le produit des impôts communaux devrait atteindre 9,940 millions d'euros contre une recette constatée de 9,694 millions d'euros en 2019. Cela correspond donc en gros à 300 000 euros.

La réforme de la taxe d'habitation sur les résidences principales franchit une nouvelle étape en 2020 puisque, cette année, 84 % des Miramasséens sont exonérés de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Les autres contribuables attendront 2023. Cette année, pour la première fois, c'est donc l'État qui paie à la Commune, en lieu et place des contribuables, la taxe d'habitation sur les résidences principales. Le gain, pour les ménages Miramasséens qui sont donc définitivement exonérés, représente environ un allègement de 4 millions d'euros par an.

Cette proposition de recettes, nous l'avons mise en œuvre cette année encore et après deux baisses successives et notre décision de ne pas augmenter les taux des impôts communaux.

En ce qui concerne les recettes provenant des dotations de l'État, la principale dotation est la dotation globale de fonctionnement (DGF) qui se décompose en deux parties : la dotation forfaitaire, et la deuxième partie est la dotation de solidarité urbaine. Vous avez à l'écran l'évolution de cette dotation depuis 2016. Globalement, nous avons donc perdu 1 million d'euros depuis 2016. Aujourd'hui, la situation est relativement stabilisée, quoiqu'il y ait un certain nombre de mesures qui sont prises chaque année en Loi de Finances et qui font que nous sommes quand même plutôt – pour ce qui concerne Miramas – dans une érosion de la valeur de cette dotation.

En ce qui concerne les dépenses attendues liées à la crise sanitaire, nous avons vu plus haut que certaines recettes vont être en diminution en raison de l'effort indispensable de la Commune pour soutenir les commerces et entreprises miramasséens frappés par les fermetures administratives. La Commune recevra par ailleurs de l'État une subvention attendue à hauteur de 300 ou 400 000 euros pour couvrir une partie des dépenses relatives à l'achat des masques. La Commune sollicite également la Région et le Département pour couvrir des dépenses qu'elle a engagées pour le centre de dépistage du Covid-19, d'une part, qui était installé dans le gymnase des Molières et, d'autre part, pour le centre d'isolement qui a été installé dans les locaux des Jardins fleuris, boulevard Aristide Briand.

Voilà donc l'image que nous pouvons nous faire de l'évolution possible des recettes de la Commune et des recettes courantes. Ce sera en gros, au mieux, une stagnation en valeur de ces recettes.

En ce qui concerne les dépenses courantes de fonctionnement, là, l'impact de la crise sanitaire sera quand même important. La quasi-stagnation des recettes courantes de fonctionnement associée à la volonté de mettre en œuvre un programme d'investissement soutenu nécessite de limiter les dépenses de fonctionnement courant. Cette volonté conduit, pour 2020 et pour le moyen terme, à viser une limitation de l'évolution annuelle des dépenses courantes dans une fourchette de 0 à 1 % en valeur. Cependant, la crise sanitaire est déjà venue bousculer cette construction puisque les dépenses exceptionnelles engagées à ce jour pour faire face à cette crise concernent des dépenses d'administration générale pour environ 2,9 millions d'euros, des dépenses de personnel pour environ 600 000 euros et ce que nous appelons les « autres dépenses de gestion courante » pour environ 100 000 euros au chapitre 65 et 200 000 euros au chapitre 67.

Le Gouvernement prépare des mesures exceptionnelles modifiant la réglementation comptable qui permettront de passer ces dépenses sur un compte spécial « hors budget », et d'en étaler la budgétisation sur plusieurs exercices. Une circulaire est donc en préparation, actuellement, et discutée avec les associations d'élus, pour permettre aux communes qui le souhaitent d'étaler cette dépense sur plusieurs exercices.

La principale modification que l'on trouve dans nos orientations budgétaires concerne la subvention que nous versons au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) qui s'élève à 2,5 millions d'euros en 2019 et qui va passer à 2,9 millions d'euros en 2020. Cette différence résulte de la somme d'un accroissement de la masse salariale du CCAS, d'une part, pour 200 000 euros et, d'autre part, de la prise en charge par le CCAS, à la demande de la Commune, des marchés de prestation de services rendus gratuitement aux personnes handicapées de Miramas et aux familles qui les accompagnent.

Vous avez à l'écran l'évolution des dépenses de fonctionnement de 2016 à 2019 pour le compte administratif. J'ai ajouté une colonne avec le budget primitif 2019 et une colonne avec le budget primitif 2020. Vous pouvez voir que, de 2019 à 2020, ces dépenses courantes sont globalement contenues.

S'agissant des orientations pour les charges à caractère général inscrites au chapitre 11, hors dépenses exceptionnelles pour la crise sanitaire, soit 2,9 millions d'euros pour le chapitre 11, le montant des crédits proposés est de 12,493 millions d'euros contre 12,366 millions d'euros au budget primitif 2019. Hors dépenses Covid-19, cela fait donc une augmentation de 1,02 %. La prévision budgétaire pour ce chapitre se révèle être chaque année un exercice particulièrement difficile puisque l'exécution budgétaire au fil des semaines permet au compte administratif de constater des forces souvent inférieures, voire nettement

inférieures. En gros, il y a un écart de 10 % entre la prévision budgétaire et l'exécution budgétaire. Donc, la cible pour les dépenses constatées au compte administratif sera de 10,7 millions d'euros.

En ce qui concerne les dépenses de personnels, elles sont inscrites au chapitre 12. Du fait de leur poids dans l'ensemble des dépenses, soit environ 60 % des dépenses réelles de fonctionnement, ces dépenses font l'objet d'une gestion très active. Depuis le décret du 24 juin 2016, de nouvelles obligations pèsent sur les communes s'agissant des informations à inclure dans le rapport d'orientations budgétaires (ROB). Ainsi, le chapitre consacré à l'évolution de ces dépenses est divisé en deux parties. Une première partie présente les orientations proposées dans le cadre du budget primitif, et la seconde partie présente les informations à inclure dans ce rapport en application du décret précédemment cité.

En ce qui concerne les dépenses proprement dites, la Commune entend inscrire la gestion des dépenses de personnel dans le cadre général cité plus haut, marquée par une évolution très maîtrisée des dépenses courantes. En effet, depuis cinq années, nous avons pris des dispositions internes afin de conduire une politique progressive de réduction du nombre d'emplois budgétés. Cette politique a déjà été exposée dans les rapports d'orientations budgétaires des années précédentes. Vous pouvez voir sur le site internet de la Commune, au moins le rapport d'orientations budgétaires de l'année 2019. Cette politique porte ses fruits. Elle nécessite la mise en œuvre d'actions de plus en plus développées dans le domaine de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, dans le domaine de la formation au management des encadrants, et dans le domaine des formations « métier » de l'ensemble des agents.

L'impact de la crise sur les dépenses de personnels sera fort. Les personnels de la Commune (stagiaires, titulaires, contractuels et vacataires) bénéficient tous d'une garantie complète de leur rémunération. Il s'agit là d'une volonté politique forte pour rassurer et protéger nos agents en temps de crise.

Des mesures sont prises comme :

- le recrutement de personnels vacataires supplémentaires dans les écoles pour accompagner les enseignants, notamment dans le cadre du fonctionnement des enseignements par demi-classe ;
- le recrutement de personnels vacataires supplémentaires pour les services péri et extrascolaires ;

- le doublement du recrutement du nombre de saisonniers pour soutenir les jeunes (ceux qui sont à la recherche de jobs d'été) et les demandeurs d'emploi ;
- la mise en place d'une prime de risque exceptionnelle pour les agents mobilisés durant la crise, y compris pour les agents obligés au confinement à domicile, mais placés par l'autorité communale en situation de télétravailleurs.

La dépense supplémentaire de personnel pour répondre à la crise sanitaire dans le cadre de ce budget est anticipée à hauteur de 600 000 euros.

Par ailleurs, une nouvelle loi est venue apporter des obligations nouvelles aux communes et à toute la fonction publique territoriale. C'est la loi du 6 août 2019 qui est la « loi de transformation de la fonction publique ». Cette loi nécessite d'inscrire à titre provisionnel en dépense 200 000 euros de crédit afin de pouvoir mettre en œuvre, le cas échéant, le nouveau dispositif de rupture conventionnelle. Ces 200 000 euros sont une provision, mais ils peuvent ne pas être consommés.

Enfin, dans le cadre de la mise en œuvre de son programme depuis mars 2020, la Commune souhaiterait un nouveau dispositif d'aides sociales pour les situations d'urgence pour aider le personnel pour un montant annuel d'environ 100 000 euros. Là aussi, il s'agit de provisions qui peuvent ne pas être consommées.

Au total, la dépense de personnel est vue pour l'exercice 2020 à hauteur de 27 millions d'euros alors qu'en 2019, nous avons inscrit 26,5 millions d'euros, soit une progression de 1,88 % entièrement due aux dépenses exceptionnelles engendrées par la crise sanitaire. On peut penser qu'en 2021, nous reviendrons dans une progression qui devrait, en raison des dispositifs que nous avons vus antérieurement, avoisiner 0,5 %.

En ce qui concerne l'évolution programmée des effectifs, l'ensemble de ces contraintes et de ces choix de gestion conduit à une légère contraction des effectifs. Il s'agit de l'effectif compté au 1^{er} janvier de l'année. Il fait la somme des personnels stagiaires, titulaires, en CDI, en CDD, et des contrats aidés à temps complet. Cette réduction du nombre d'emplois budgétés repose à titre principal sur le remplacement partiel – et, là, c'est vraiment très partiel sur 2020 – des agents partant à la retraite. Cette politique est difficile à mettre en œuvre, car elle pose rapidement la question de l'évolution du périmètre et de la qualité des services apportés aux administrés.

Vous avez ensuite vraiment de l'information pure avec le tableau de rémunération des agents. C'est un tableau synthétique. Vous avez le tableau qui nous est

demandé et qui détaille, pour deux grandes catégories de personnels, le temps de travail, et vous avez des informations sur l'action sociale. À la mairie, l'action sociale, c'est essentiellement de la prise en charge d'une partie des cotisations à la mutuelle des agents.

Nous en revenons donc à l'aspect purement financier avec le chapitre 65 qui concerne les « autres charges de fonctionnement ». Sur ce tableau, nous retrouvons une évolution qui est effectivement fortement à la baisse, plus une remontée, de 2019 à 2020, du fait du changement et de l'augmentation significative de la subvention de la Commune au CCAS qui est une subvention d'équilibre, en fait. Pour les nouveaux conseillers municipaux, rappelons que, de 2017 à 2018, nous avons effectivement enregistré une baisse de 2 millions d'euros sur ce chapitre-là, parce que, sur ce chapitre ne figure plus la subvention au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) qui était de 2,055 millions d'euros, et qui est désormais payée par la Métropole.

Une fois que nous avons regardé comment peuvent évoluer les dépenses de fonctionnement, il faut que nous nous interrogeons sur l'évolution des soldes intermédiaires de gestion. Ces soldes intermédiaires de gestion, c'est ce qui permet de voir comment nous remboursons la dette, d'une part, et, d'autre part, comment nous dégageons suffisamment d'épargne pour pouvoir à nouveau investir sur l'ensemble des besoins d'investissements, qu'il s'agisse de machines ou d'investissement sur des bâtiments ou des équipements.

Comme vous pouvez le voir sur ce tableau, l'excédent du brut courant en millions d'euros reste fort, même s'il y a un léger recul lequel est dû, effectivement, aux dépenses exceptionnelles, et que nous conservons un niveau d'épargne nette qui est significativement intéressant.

S'agissant des investissements, il y a deux catégories de dépenses. La première dépense est d'abord l'obligation incontournable de rembourser le capital de la dette. La deuxième grande catégorie de dépenses d'investissements, ce sont les dépenses qui sont faites pour équiper la Commune, que ce soit pour équiper des services, des bâtiments, ou faire des travaux sur ces bâtiments, sur des voiries, sur des canaux, sur des parcs, etc.

En ce qui concerne l'annuité de la dette, vous savez que la seule dette que nous ayons aujourd'hui est une dette que nous avons vis-à-vis de la Métropole. Cette dette a été transférée à la Commune au 31 décembre 2015. C'est une dette qui, en 2016, coûtait 2 millions d'euros en annuité et qui, en 2019, coûte 780 000 euros. En 2016, nous avons donc un encours de presque 12 millions d'euros à la Métropole. Fin 2020, nous devons à peu près 6 millions d'euros à la Métropole, soit environ 229 euros par habitant sachant – je le rappelle – que la moyenne pour des communes de 20 à 30 000 habitants est de l'ordre de 1100 euros

de dette par habitant. Nous avons donc, aujourd'hui, une situation très favorable en ce qui concerne l'endettement de la Commune puisque nous sommes très, très peu endettés.

S'agissant des orientations en matière de dépenses d'équipements, la Commune comme les autres collectivités territoriales a des besoins croissants en équipement. Les besoins en investissements concernant les équipements peuvent être classés en sept domaines. Il est important de faire une petite présentation de l'ensemble de ces besoins.

Nous avons d'abord un très fort besoin de renouvellement des équipements existants. La commune de Miramas a été intégrée dans un projet qui s'appelait « Ville nouvelle de Fos-sur-Mer », en 1974. Ce projet « Ville nouvelle de Fos-sur-Mer » est un projet d'État avec l'industrialisation du port de Fos-sur-Mer et la Commune, qui comptait 10 000 habitants en 1970, est passée à 20 ou 23 000 habitants aujourd'hui. Il y a donc une quantité considérable d'équipements dans le domaine sportif, dans le domaine des écoles, et dans le domaine sanitaire qui ont été réalisés dans cette période-là. Maintenant, ces équipements ont entre 40, 50 et 60 ans, et il y a des besoins de renouvellement de ces équipements.

Ensuite, nous avons quand même l'ambition de réaliser des équipements nouveaux, même si nous allons faire les choses de manière extrêmement mesurée et prudente. Nous avons des besoins de mise aux normes des équipements. Chaque année, l'Assemblée nationale édicte de nouvelles lois qui entraînent des investissements sur les équipements existants. Nous avons des besoins en matière de rénovation urbaine sur les équipements communaux. Nous voulons rentrer – et apporter notre pierre – à la prise en compte de la transition écologique et énergétique. Nous avons donc commencé à investir dans le domaine de la rénovation énergétique pour sortir des énergies fossiles. Les demandes des usagers évoluent avec le temps, et la Commune, comme les autres communes, est donc bien obligée, au fil des ans, de transformer les équipements existants pour tenir compte des nouveaux usages, des nouveaux besoins, voire même des nouveaux désirs. Nous voulons investir également dans l'économie circulaire. Nous en parlerons plus loin dans la présentation du BP (Budget Primitif). Et, il y a enfin cette autre grande priorité – qui n'est pas génératrice d'un fort volume d'investissements – que sont les investissements dans le domaine de la sécurité publique, de la sécurité sur l'espace public.

Les demandes d'équipements sont aussi en accroissement rapide s'agissant de l'acquisition de matériels, machines, véhicules, meubles, licences d'exploitation de logiciels nécessaires à l'exécution des missions de service public, à l'amélioration des conditions de travail des agents, mais également nécessaires, bien évidemment, à la satisfaction des besoins des usagers. C'est dire si la tâche, en matière d'investissements, est extrêmement

large. Pour faire face à ces besoins croissants, la Commune se dote progressivement de moyens financiers, mais aussi de moyens en personnels techniques et administratifs pour réaliser des investissements dans une fourchette comprise entre 8 et 10 millions d'euros par an. Dans les années qui viennent, il faudrait que nous puissions investir 10 millions, voire plus, en matière de dépenses d'investissements.

Comment financer ces dépenses d'équipement et ces dépenses d'investissement ? S'agissant des recettes attendues en investissement, cette nécessaire augmentation des dépenses d'investissement pour atteindre les 10 millions d'euros par an aura pour conséquence de mobiliser des ressources nouvelles. D'une part, nous allons accroître nos efforts pour obtenir de l'État, de la Région, du Département, de la Métropole, de l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), de l'URSSAF (Unions de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales), de l'ARS (Agence Régionale de Santé), j'en passe et des meilleurs, des subventions. C'est indispensable. La Métropole peut nous attribuer des subventions, mais nous pourrions également mettre en place des fonds de concours pour les opérations les plus coûteuses, par exemple, les rénovations énergétiques des groupes scolaires et la rénovation de la salle des fêtes.

Le Département a signé, à l'automne 2018, un contrat de développement départemental et d'aménagement qui assure un financement de 6,5 millions d'euros sur un programme de 13 millions d'euros concernant le parc de La Carraire, dont les travaux sont en cours, le pôle scolaire de La Carraire (le groupe scolaire et la crèche), et la rénovation de la salle des fêtes. L'État a été sollicité lors de notre dernier Conseil pour subventionner à hauteur de 5 millions d'euros la rénovation complète du groupe scolaire La Carraire.

De manière complémentaire, il faut – comme nous l'avons vu tout à l'heure – conserver un autofinancement important. Hors utilisation de l'excédent de fonctionnements, la Commune doit conduire un pilotage financier pour dégager de manière régulière un autofinancement – également appelé « épargne nette » – situé entre 3 et 3,5 millions d'euros par exercice. Le solde, pour couvrir les dépenses annuelles de 10 millions d'euros, sera financé par un recours à l'emprunt. Cette conclusion a été formulée, pour l'année 2020, dans le rapport d'orientations budgétaires de l'année 2019.

S'agissant de l'orientation pour le recours à l'emprunt, l'équilibre général de la section d'investissement est proposé, comme vous avez pu le voir en lisant les documents des budgets primitifs, à 18,9 millions d'euros en dépenses et en recettes. Pour rééquilibrer cette balance, le recours proposé à l'emprunt s'élève à 5 millions d'euros cette année.

Cependant, le niveau d'exécution des dépenses anticipées, compte tenu de la capacité des services, d'une part, et de la réelle activité pendant la période de confinement, d'autre part, pourrait s'établir autour de 10 millions d'euros. Dans cette hypothèse, la Commune n'aurait pas besoin de recourir à ce financement, ou bien dans des montants inférieurs à la limite des 5 millions d'euros proposés au vote du Conseil municipal pour ce budget primitif.

En fait, je rappelle qu'un budget primitif, ce sont des crédits qui sont inscrits et qui sont ouverts pour que l'ordonnateur (Monsieur le MAIRE de Miramas) puisse recevoir des recettes ou payer des factures. Cette année, concernant les 5 millions d'euros proposés en recettes sur emprunt, on peut ne pas avoir à faire appel à cet emprunt. Nous le verrons en fonction de l'évolution de l'exécution, c'est-à-dire au fil de l'année.

En conclusion, nous ne sommes pas à la fin de la crise sanitaire. Les conséquences sur les plans économiques et sociaux vont certainement se prolonger au-delà de 2020. Malgré ces forces adverses, la majorité municipale entend conserver toute sa capacité à mettre en œuvre le programme présenté en mars dernier aux Miramasséennes et aux Miramasséens. La majorité va agir pour maintenir l'étendue et la qualité des services publics communaux, agir pour la sécurité quotidienne, et agir pour le développement durable et la transition écologique. Une politique d'investissement ambitieuse sera poursuivie. Cette politique volontariste se traduira en activités économiques nouvelles pour les entreprises. Elle permettra la création de nouveaux emplois pour nos habitants et engendrera des recettes fiscales supplémentaires pour le budget.

Je vous remercie.

Monsieur le MAIRE.- Bien. C'est un rapport d'orientations budgétaires très complet. Je ne sais pas si vous voulez intervenir sur le rapport d'orientations budgétaires ou si vous voulez intervenir sur le budget. Qui veut intervenir sur le rapport d'orientations budgétaires ? Monsieur Gérard GÉRON. Est-ce que vous avez le micro ?

Monsieur Gérard GÉRON.- Oui. Je vais intervenir de manière très rapide, parce que c'est intéressant et que cela demande une lecture plus attentive, ce qu'il n'est pas possible de faire maintenant.

J'avais d'abord prévu de vous demander – et je vous propose que cela soit fait à l'avant-dernière délibération – un fonds d'aide à propos de la crise du Covid-19. Je crois que cela sera le sujet de l'avant-dernière délibération. Lors du premier Conseil municipal, vous nous avez dit que la dépense liée au Covid-19 se portait aux alentours de 2 millions d'euros. Là, nous sommes donc à 3 millions d'euros, et vous nous aviez dit que vous nous donneriez

un détail de ces opérations. Est-ce que vous le ferez tout à l'heure ? Sinon, j'aimerais bien que cela nous soit communiqué – pourquoi pas ? – au prochain Conseil municipal.

Monsieur le MAIRE.- Oui, oui.

Monsieur Gérard GÉRON.- Après vous avoir écouté, Monsieur GUILLEMONT, nous reconnaissons là votre habituelle volonté d'être rigoureux sur la présentation de cet exercice concernant les orientations sur la gestion des deniers des contribuables.

Moi, je trouve qu'elle est teintée à la fois de craintes et d'anticipation du fait de ce que nous sentons bien. Monsieur Frédéric VIGOUROUX utilise souvent l'expression « effet ciseaux » et je crois que, là, nous ne sommes même plus aux ciseaux, mais sur un « effet tenaille » de la politique de ce gouvernement. Comme tu l'as bien évoqué, les besoins de la Commune augmentent, la population souffre de plus en plus, pas uniquement à Miramas, mais plus particulièrement dans les villes comme les nôtres. Évidemment, pour vous, il y a la nécessité d'être économes du fait de la politique menée par Monsieur Emmanuel MACRON et par Madame Monica MICHEL (notre députée) qui, d'ailleurs, ont largement contribué – après que le ministre communiste Monsieur Jean-Claude GAYSSOT soit venu soutenir Madame Monica MICHEL –, à faire tomber la municipalité d'Arles. Cette politique menée par le Gouvernement est donc une politique qui – nous le voyons bien – s'en va de plus en plus vers de la rigueur pour les ménages et plus d'efforts et de responsabilités confiées aux communes. Je crois que la crise sanitaire l'a largement démontré.

Le seul point que je vais évoquer sur ton propos, c'est que – moi, j'ai bien senti cela, et nous pouvons le partager – nous avons des difficultés à venir dans la gestion des budgets. Et, je me pose la question de la pertinence de votre choix de vouloir travailler sur la baisse des effectifs communaux. Je comprends la logique comptable qu'il peut y avoir derrière. Depuis plusieurs années, nous entendons la droite dire qu'elle privatise. Mais, quand on n'est pas de droite, on utilise un autre concept qui est celui de l'externalisation. Il n'empêche que la crise a bien montré qu'heureusement les services publics étaient là, et notamment les services publics communaux. La crise a largement montré, par exemple, sur la question du plan hospitalier, mais aussi sur le plan de l'Éducation – par deuxième effet –, comment les services publics étaient vraiment les garants de la protection de nos populations.

Je veux donc simplement poser cette question : est-il pertinent de continuer à vouloir travailler à la baisse des effectifs des personnels communaux ? Je crois que nous avons là des outils, avec l'ensemble de nos services, qui sont indispensables pour faire face aux politiques de Messieurs Emmanuel MACRON, Christophe CASTANER, Jean CASTEX,

Édouard PHILIPPE et de tous ceux qui y étaient, mais n'y sont plus, qui sont quand même des politiques qui vont nous tordre le cou.

Monsieur le MAIRE. - Très bien. Je vais répondre.

Monsieur Gérald GUILLEMONT répondra plus précisément, mais en vous écoutant, j'ai bien compris le sens de votre intervention, Monsieur GÉRON. On peut le prendre dans tous les sens, mais « 1 + 1 = 2 », et nous l'oublions trop souvent. C'est pour cela que dans le ROB on a insisté, et c'est la raison pour laquelle Monsieur Gérald GUILLEMONT, adjoint aux finances a insisté dessus : l'argent qui permet, entre autres, de payer les agents actuellement sort de la poche du contribuable. C'est de la poche des contribuables que tous les services publics que vous souhaitez voir se développer, comme nous, sont payés. Nous pouvons regarder comment cet argent du contribuable pourrait être complété avec d'autres recettes fiscales, mais un budget, ce sont des recettes et des dépenses.

J'ai noté que vous nous disiez que nous étions peut-être un peu timides. Vous avez plutôt parlé de « *craintes et anticipations* ». La crainte, nous n'en avons pas du tout puisqu'il n'y a pas de crainte. Depuis des années et des années (40 ans peut-être), il y a toujours eu – à quelques exceptions près, notamment à l'occasion de la programmation qui avait été faite sur la mise en place de la décentralisation (1982 ou 1983) – une baisse tendancielle des subventions ou des allocations de l'État aux communes. Notre dotation globale de fonctionnement, qui était la règle d'or dans les communes, n'a fait que baisser au fur et à mesure des années. Nous n'avons donc pas cette crainte puisque nous le savons déjà.

L'inquiétude que nous avons – et c'est pour cela que nous anticipons –, c'est que nous avons comme règle, et c'est notre programme – d'ailleurs, si je vous suis, vous pourriez aller dans cette logique-là, mais si nous augmentons les recrutements, il faut augmenter les impôts en face parce qu'il n'y aura pas de recettes de l'État – de ne pas augmenter les impôts. Dans ce cas, je comprendrais la logique politique qu'est la vôtre. Par contre, ce que nous avons souhaité faire, c'est tenir les deux bouts, c'est-à-dire que nous savons que nos recettes – et c'est pour cela que nous n'avons pas augmenté nos impôts depuis 2008, nous les avons même baissés – vont baisser et que nous ne voulons pas prendre dans la poche des Miramasséens, puisque ce sont les contribuables, mais nous voulons également tenir les dépenses de personnels, entre autres parce que ce sont les plus importants, comme toutes les autres dépenses. C'est cet équilibre qui nous permet de ne pas augmenter les impôts.

Alors, on peut critiquer ici, autour du Conseil municipal – cela ne pose aucun problème – la politique du Gouvernement actuel, et Dieu sait qu'il y a des choses sur lesquelles

nous pouvons critiquer, et je pourrais moi-même faire une liste. Cela ne me dérange pas. Il est vrai que lorsque l'on a choisi de ne pas soutenir le Front national, il est sûr que nous avons voté pour l'autre gouvernement qui est arrivé, mais je n'ai pas voté pour la politique qu'il mène. Par contre, je note – et cela, nous ne pouvons pas le nier – que Monsieur Gérald GUILLEMONT vous a indiqué tout à l'heure dans le rapport d'orientations budgétaires, pour ce qui concernait la taxe d'habitation, que ce sont 4 millions d'euros environ qui ont été redistribués dans la poche du contribuable et qui sont maintenus en dotation sur la Ville.

Alors, nous avons une nouvelle dotation. Nous pourrions dire que cela change la libre administration des communes à laquelle nous sommes nous très attachés puisque nous avons une nouvelle dotation. Mais, nous savons bien que la première année, elle sera à l'euro près, que la deuxième année, elle sera déjà un peu moindre, que la troisième encore un peu et ainsi de suite. En tout cas, ce qui est sûr, c'est que ce rapport d'orientations budgétaires que nous vous indiquons, 4 millions d'euros iront dans les poches des contribuables miramasséens. C'est un soutien qui est indéniable pour les habitants de Miramas.

Cependant, quand vous dites qu'il y a une logique comptable, non. Ce n'est pas une logique comptable. C'est que la gestion d'une collectivité s'équilibre entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement, et entre les recettes d'investissement et les dépenses d'investissement. Contrairement à l'État, nous sommes les seuls à devoir présenter le budget, comme nous allons le faire tout à l'heure, en équilibre. Nous ne pouvons pas faire comme l'État, c'est-à-dire des investissements en disant : « *Je paierai la dette dans 40 ans, pour les générations futures* ». Cette dette aujourd'hui dépasse les 100 % du PIB (Produit Intérieur Brut) du pays, et nous devons la payer de toute façon, même si certains que j'aime bien disent qu'on peut écraser d'un coup une dette, pour le moment, nous n'y sommes pas arrivés au niveau européen, mais peut-être que cela viendra. Néanmoins, nous, communes, nous ne sommes pas dans ce registre intellectuel. Nous sommes dans une logique où nous devons obligatoirement faire des choix et des orientations, et moi, je veux vous dire que, dans ce rapport d'orientations budgétaires, vous pourriez remarquer qu'il y a au moins deux grands principes.

Le premier consiste à maîtriser les dépenses. Ce n'est pas une logique comptable, c'est une obligation. Sinon, nous devons appeler les contribuables aux impôts. Ce n'est pas notre choix, et ce n'est pas ce que nous avons présenté aux Miramasséens. D'ailleurs, ils nous l'ont proposé puisqu'ils nous ont élus. Nous avons également fait le choix du maintien des effectifs tout en faisant très attention – et cela figurait dans le rapport

d'orientations budgétaires et dans les propos de Monsieur Gérard GUILLEMONT – à la qualité du service public.

Le deuxième grand principe consiste dans le maintien des investissements. Là, c'est le côté : « *Nous avons le courage d'affronter l'avenir* ». Il faut que nous continuions à investir sur la Ville. Il faut que nous rénovions nos bâtiments. Il faut que nous continuions à investir sur l'environnement, sur l'éducation, et en même temps, il faut aussi que nous soutenions l'activité économique. Nous avons relancé la commande publique. Nous avons aidé – et vous le verrez tout à l'heure – les entreprises et les commerces, et il faut aussi moderniser les services – c'est ce que Monsieur Gérard GUILLEMONT a rappelé tout à l'heure –, et notamment essayer d'abonder les nouveaux besoins que les Miramasséens nous font sentir, notamment l'un d'entre eux qui est l'une de nos priorités, à savoir le handicap.

Donc, une commune se gère non pas en comptable, mais je dis toujours – et depuis longtemps – qu'un budget est une dynamique. La première dynamique est que nous ne voulons pas aller dans la poche des contribuables. La deuxième dynamique est que nous voulons créer du développement économique parce que ce développement économique, comme, par exemple, le Village de marques, c'est environ 450 ou 600 000 euros de foncier bâti pour la Commune. C'est de l'argent que nous pouvons utiliser pour l'école, pour pouvoir payer les salariés parce que si nous étions dans une dépense trop importante sur le personnel, la question se poserait du paiement des salaires des personnels dans les années qui viennent.

C'est donc une question qui est au cœur du débat. Je termine mon propos liminaire en disant que ce rapport d'orientations budgétaire pose en fait les deux pieds de la Commune. Nous sommes une commune qui n'est pas riche, même si nous avons une dotation qui est absolument hors de proportion par rapport aux communes d'à peu près la même strate, ce qui nous fragilise, mais en même temps, nous avons été la chercher. Ensuite, nous avons une population qui a des besoins, et nous essayons d'y répondre le plus possible, et notamment à travers l'augmentation du CCAS, et à travers l'augmentation des politiques de solidarité. Ce n'est pas facile, mais je pense que le projet que nous vous proposons en termes d'orientations budgétaires est équilibré de ce point de vue.

Monsieur Romain TONUSSI.

Monsieur Romain TONUSSI.- Comme il s'agit en soi de la mise en place de votre programme politique, vous comprendrez que nous ne pouvons voter pour votre rapport d'orientations budgétaires ainsi que pour votre budget. Voilà. Ce sont les seuls et simples petits mots que j'avais à dire, comparés à Monsieur GÉRON.

Monsieur le MAIRE.- Très bien.

Si vous le voulez bien, et s'il n'y a pas d'autre question, nous pouvons passer au vote. Avant, pour le débat d'orientations budgétaires, il n'y avait pas de vote. Maintenant, il s'appelle rapport d'orientations budgétaires, et nous devons le voter.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 30

(30 « Pour Miramas »)

CONTRE : 3

(3 « Le Renouveau pour Miramas »)

ABSTENTIONS : 2

(2 « Miramas avec vous »)

Monsieur le MAIRE.- Je vous remercie.

Une fois que nous avons passé le rapport d'orientations budgétaires, nous aurions dû nous revoir dans une semaine, normalement. Là, nous n'y sommes vraiment pour rien. Je vais le dire devant vous, et je vais le faire officiellement comme cela, ce sera fait : je veux saluer l'équipe de Direction, notamment autour de Madame la Directrice Générale des Services parce que cela fait tout de même trois semaines ou un mois (depuis le 11 mai dernier) – je ne parle pas du Covid-19 – qu'ils sont à la course sur tous les documents que vous avez pour qu'ils soient justes, pour qu'ils soient parfaits, pour qu'ils soient envoyés en temps et en heure. Je vous remercie vraiment beaucoup, toute l'équipe, parce que vous nous avez permis de pouvoir tenir tout cela. Dans toutes les communes de France, c'est la course. J'espère que nous retrouverons au mois de septembre prochain une vie normale qui nous permettra d'avoir des débats plus longs, etc.

Puisque le rapport d'orientations budgétaires a été adopté, nous pouvons maintenant faire les délibérations suivantes, Monsieur Gérald GUILLEMONT, mais plus vite, peut-être.

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Faire plus vite, ce sera compliqué.

N°2 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Monsieur Gérald GUILLEMONT

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Lorsque nous avons adopté le compte administratif le 24 juin dernier, nous avons pu constater que, en section de fonctionnement, le résultat de l'exercice était positif à hauteur de 4,32 millions d'euros, que nous avons un excédent de fonctionnement reporté de l'exercice antérieur de 9,835 millions d'euros et que nous avons ainsi un résultat de fonctionnement excédentaire à affecter de 14,155 729 millions d'euros. C'est pour la section de fonctionnement.

En investissement, le résultat de l'exercice est un déficit de -1,170 millions d'euros. Nous avons un excédent reporté de l'exercice précédent de 362 000 euros, et des restes à réaliser à hauteur de 3,28 millions d'euros, ce qui veut dire que la section d'investissement a un besoin de financement à hauteur de 4

087 000 euros.

Monsieur le MAIRE.- Juste en deux minutes, j'aimerais que tu expliques les « restes à réaliser ». Sinon, ils ne vont pas comprendre.

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- En fin d'exercice, nous constatons que certains engagements ont été pris par la Commune dont certains ont un caractère contractuel. Ce sont des marchés signés, un bon de commande signé, en recettes, par exemple une subvention notifiée par le Département. Ces engagements ou ces notifications de recettes ne peuvent pas être mis dans l'exercice que nous clôturons, mais ils doivent être inscrits en recettes et en dépenses comme restes à réaliser dans l'exercice suivant puisque la Commune est engagée. Nous avons des restes à réaliser en dépenses, et des restes à réaliser en recettes.

Monsieur Gérald GUILLEMONT procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Sur les 14 millions d'euros de résultat positif de la section de fonctionnement, nous prélevons 4,1 millions d'euros que nous inscrivons sur le compte 68, et les 10 millions d'euros restants, nous les laissons en section de fonctionnement, c'est-à-dire que nous coupons les 14 millions d'euros en deux : nous mettons 4 millions d'euros sur la section d'investissement et 10 millions sur la section de fonctionnement.

Voilà. C'est tout. C'est ce qui s'appelle affecter le résultat.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Tout le monde a compris. La situation financière de la Ville se porte bien, mais comme nous savons que les temps peuvent être

contraires, comme de bons capitaines, nous baissons un peu les voiles, mais nous sommes toujours au-dessus de l'eau.

Y a-t-il des commentaires particuliers sur cette question ? S'il n'y en a pas, nous pouvons passer au vote. Pardon. Monsieur Gérard GÉRON veut intervenir. Passez-lui le micro.

Monsieur Gérard GÉRON.- Monsieur le MAIRE, Monsieur GUILLEMONT, chers collègues, je voudrais faire un premier rappel : un budget n'est qu'une autorisation de dépenses, et non pas une obligation de dépenses. Cela veut donc dire, de fait, que nous pouvons lire le budget aujourd'hui - c'est pour cela que je parlais tout à l'heure d'esprit comptable, mais que c'est aussi sa dynamique qui nous intéresse –, mais que cela suppose aussi de l'analyser dans le suivi, c'est-à-dire pendant le cours de l'année.

Nous allons maintenant aller plus dans le détail, et je prendrai des exemples, mais après en avoir pris connaissance, Madame Laurence LEY et moi-même vous livrons notre analyse de la proposition budgétaire que votre majorité...

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Il faut d'abord que je présente le budget primitif, et tu pourras intervenir après.

Monsieur le MAIRE.- C'est après. Là, nous sommes uniquement sur l'affectation du résultat. C'est après que vous pourrez intervenir à ce sujet, Monsieur Gérard GÉRON.

Monsieur Gérard GÉRON.- Excusez-moi.

Monsieur le MAIRE.- Je m'en doutais. C'est juste une petite erreur d'analyse, mais ce n'est pas grave.

Sur cette partie-là, qui est en fait l'affectation du résultat qui nous permettra ensuite de passer au reste, y a-t-il des commentaires ? S'il n'y en a pas, je passe au vote.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 30

(30 « Pour Miramas »)

CONTRE : 3

(3 « Le Renouveau pour Miramas »)

ABSTENTIONS : 2

(2 « Miramas avec vous »)

N°3 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Monsieur Gérard GUILLEMONT

Monsieur Gérard GUILLEMONT.- Je vais reprendre quelques éléments que j'ai indiqués dans mon rapport d'orientations budgétaires. Vous m'excuserez parce qu'il y aura parfois quelques redites, mais je vais tout de même vous apporter quelques informations complémentaires détaillées sur ce que nous avons mis dans ce projet de budget présenté au vote.

Je rappelle qu'en gros, les trois éléments qui caractérisent ce budget primitif sont les suivants :

- d'abord le fait que nous prenions en compte les orientations que nous avons présentées dans le rapport d'orientations budgétaires que nous avons vu tout à l'heure ;
- en deuxième lieu, il s'agit de mettre en œuvre le programme de la majorité ;
- en troisième lieu, il s'agit de dire que ce budget primitif est fortement impacté par la crise sanitaire.

En ce qui concerne l'équilibre général du budget primitif 2020, en section de fonctionnement, vous allez voir dans les documents budgétaires que l'ensemble de la section de fonctionnement représente 58,8 millions d'euros contre 57,246 millions d'euros au budget primitif 2019 soit une évolution de +0,9 % en valeur. Compte tenu de l'inflation, en pouvoir d'achat, nous sommes légèrement en dessous des dépenses de 2019.

Au chapitre 11, nous avons inscrit 15,393 millions d'euros. C'est légèrement en retrait par rapport au budget primitif 2019.

Au chapitre 12, la proposition est de 26,87 millions d'euros, soit une augmentation de 1,8 %.

Là, je voudrais faire une petite incise, Monsieur le MAIRE, concernant la remarque qu'a faite Monsieur Gérard GÉRON tout à l'heure au sujet de l'évolution des effectifs. Ce n'est pas une position comptable. Par contre, votre position est une position idéologique. Dire qu'il faut maintenir à tout prix les effectifs dans les services publics parce que c'est une contribution importante, voire majeure, à l'équilibre de l'emploi dans notre pays, c'est bien. On ne peut être un gestionnaire avisé sans voir que des évolutions importantes ont eu lieu depuis une dizaine d'années. Ce sont des faits de gestion. Ce ne sont pas des faits comptables. Ce

sont des faits de gestion en ce qui concerne l'évolution des dépenses de personnels qu'il faut absolument prendre en compte si l'on veut être un gestionnaire avisé.

La première chose c'est que, dans la mesure où nous avons une stagnation des recettes, si nous voulons pouvoir continuer à financer des investissements pour lesquels les besoins de financement sont croissants, il faut bien que nous gérons différemment l'ensemble des dépenses de fonctionnement.

La deuxième idée, c'est que les dépenses de personnel, si elles ne sont pas gérées, le statut de la fonction publique fait qu'elles augmentent mécaniquement de 1 à 1,5 % par an parce que le statut les construit comme cela.

Le troisième effet de gestion, c'est que lorsque vous créez un emploi, au-delà de la masse salariale chargée ou pas chargée, etc., les agents ont autour d'eux des outils qui sont de plus en plus nombreux, et qu'il faut financer ces outils. Je vais vous donner un seul exemple. Nous avons construit un *datacenter* pour ne pas avoir nos données informatiques dans le *cloud*, c'est-à-dire on ne sait pas où. Ce *datacenter* est un outil de travail informatique qui a coûté 700 000 euros, c'est-à-dire que les agents ont autour d'eux un capital technique de plus en plus important qu'il faut financer.

Quatrièmement, il y a une montée en compétences dans l'ensemble des services. Quand j'étais directeur des services techniques à Miramas, j'étais le seul ingénieur. Aujourd'hui, aux services techniques à Miramas, ils sont quatre ou cinq parce que la vie est faite comme cela. Ne pas voir l'évolution de ces facteurs, qui sont des facteurs de gestion, des faits de gestion, effectivement, c'est avoir une position idéologique. Moi, je suis, comme vous, un militant de gauche, et je raisonne aussi de manière politique, mais raisonner de manière politique, cela ne veut pas dire ne pas voir les faits de gestion qui font que la société se transforme.

Monsieur le MAIRE.- Revenez au budget, Monsieur GUILLEMONT.

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- J'en reviens au budget.

S'agissant du chapitre 11, il y a une augmentation de 1,8 %, dont 600 000 euros – nous y reviendrons tout à l'heure – pour des dépenses liées à la crise sanitaire.

Au chapitre 65, nous revenons, en gros, vers une augmentation de 500 000 euros, notamment en raison de l'augmentation de la subvention au CCAS, et puis nous avons aussi des charges exceptionnelles qui sont en accroissement d'environ 200 000 euros. Pour l'essentiel, là aussi, ce sont des dépenses liées au Covid-19.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, nous avons le même montant (58,807 millions d'euros) dont 10,055 millions d'euros d'excédent de fin d'exercice.

Les recettes de fonctionnement, ce sont donc :

- 10 millions d'euros d'excédent reporté ;
- 40,811 millions d'euros d'attribution de compensation plus les impôts communaux ;
- 1,186 million d'euros de produits des services – vous voyez que nous ne sommes pas une industrie de service ;
- 6,248 millions d'euros de dotations, de subventions, de participation et d'autres produits.

Je vais quand même vous donner quelques éléments concernant, en termes de politique communale, ce qui est financé de manière un peu nouvelle dans ce budget primitif. D'une part, nous reprenons les éléments qui consistent à dire qu'il faut une limitation forte de l'évolution des dépenses de fonctionnement, si possible inférieure à 1 % par an. Il faut un effort soutenu de croissance pour les dépenses d'équipements (fort besoin de renouvellement). Et, il faut recourir à l'emprunt pour les dépenses d'investissement.

En ce qui concerne la mise en œuvre du programme municipal, il y a des éléments de politique communale nouveaux. Je vais en citer quelques-uns. Les collègues qui sont autour de la table, ici, qui ne sont pas cités, ou dont les domaines ne sont pas cités, ne m'en voudront pas.

Nous aurons certainement l'occasion d'en rediscuter, mais je vais prendre des exemples un peu frappants :

- La mise en œuvre du projet Micro Folies sur la MJC (Maison des Jeunes et de la Culture) dans le domaine culturel représente environ 300 000 euros d'investissements, 2,5 agents qu'il va falloir mettre en place dans le cadre du fonctionnement de la MJC avec des conventions.
- En ce qui concerne la petite enfance, c'est la réalisation en cours et l'ouverture prochaine d'une nouvelle crèche que nous appelons, pour le moment, « crèche de La Péronne », et qui génère de nouveaux besoins, tant en dépenses de fonctionnement qu'en dépenses d'investissement.
- En ce qui concerne la sécurité sur la voie publique, ce sont, comme nous les avons annoncés, les investissements nécessaires pour pouvoir accrocher 20 nouvelles caméras supplémentaires dans l'espace public. Là, nous créons un réseau de télécommunication privé communal qui permet de renvoyer les images.

- Dans le domaine sportif – ce ne sont vraiment que des flashes –, ce sont les études, cette année, pour la couverture de deux cours de tennis.
- Dans le domaine scolaire, à titre d'exemple, c'est la désimperperméabilisation des sols des cours d'école et la réalisation d'îlots de verdure.
- Dans le domaine du développement durable, ce sont des études actuellement en cours pour créer une ferme urbaine, un jardin nourricier. Ce sont des études pour la réalisation de la plateforme de tri des déchets de bâtiments. C'est la réalisation d'un bilan carbone de la Mairie qui va préfigurer la construction d'une stratégie « bas carbone ».
- Pour le personnel communal – c'est très important –, comme nous l'avons dit tout à l'heure, il y aura la création d'un fonds d'aide d'urgence pour certains personnels qui se retrouvent dans des situations dramatiques sur le plan social. C'est aussi la mise en place du dispositif de rupture conventionnelle. C'est la création de nouveaux locaux à la piscine des Molières, ces locaux ayant été demandés par le CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail). C'est l'accroissement du volume des heures consacrées à la formation en interne des agents.
- Pour l'animation des quartiers, c'est la maison des Ruches avec trois agents affectés à son animation, c'est le relogement du centre social La Carraire (La Passerelle), avec un coût de location des bungalows pour faire la transition, de 90 000 euros.

J'arrête là, mais ce n'est qu'une toute petite partie de l'ensemble des initiatives qui sont déjà prises cette année pour la satisfaction des besoins, mais aussi pour réaliser notre programme.

Passons maintenant aux dépenses d'investissements. La proposition s'élève à 18,803 millions d'euros. Elle se décompose, à titre principal, de 15,834 millions d'euros de dépenses d'équipement et de 1,9 million d'euros de remboursement d'emprunt (la fameuse dette à la Métropole).

Je vais maintenant vous donner lecture de quelques lignes de dépenses d'équipement :

- En ce qui concerne les achats de matériel (machines, technique, licences, informatique, mobilier), cette année, il y a 2 millions d'euros d'inscrits au budget pour l'ensemble de ces biens qui sont amortissables.

- En ce qui concerne les acquisitions foncières – très important –, nous projetons d'acheter cette année le terrain d'assiette de la future extension du cimetière de Miramas au-delà de la tranchée SNCF pour 250 000 euros.
- Il y a cette année, aussi – cela a été voté –, l'achat du terrain sur lequel nous voulons construire la cuisine centrale pour 250 000 euros.
- Il y a aussi 50 000 euros pour payer le troisième terrain de football qui est actuellement en cours de réalisation.
- En ce qui concerne les travaux et les études sur les équipements, il y aura des travaux sur le groupe scolaire La Carraire (c'est une rénovation complète du groupe scolaire), nous allons changer toutes les menuiseries du groupe scolaire Marcel Gresset, nous devons refaire l'intégralité des réseaux d'adduction d'eau et le chauffage du groupe scolaire Gérard Philippe.
- Sur les stades et halles de sport, ce sont 1,7 million d'euros de travaux cette année avec : la reconstruction de la salle de gymnastique du complexe de Saint-Suspy pour 900 000 euros, le troisième stade dont je parlais tout à l'heure pour 200 000 euros, pour les tennis couverts, nous ferons cette année des études pour 120 000 euros sur un projet de 1 million d'euros, des bungalows installés dans la piscine des Molières : 100 000 euros de travaux pour l'installation de ces bungalows.
- Pour les travaux sur les équipements sanitaires et sociaux, il y a les travaux sur le cimetière – il s'agit de faire une requalification des espaces et de la voirie au sein du cimetière – pour 500 000 euros, mais aussi le centre social de La Carraire engagera 900 000 euros pour la démolition de l'ensemble des 1 500 mètres carrés du centre social de La Carraire.
- Sur les parcs et jardins, cette année verra la fin des travaux de requalification du parc de La Carraire pour 1,5 million d'euros.
- En ce qui concerne les travaux sur les équipements culturels et de loisirs, j'ai parlé tout à l'heure du programme Micro Folies, mais il y aura aussi la rénovation de la salle Pierre Tristani avec un démarrage des études pour 200 000 euros cette année.
- En ce qui concerne la sécurité sur la voie publique, 150 000 euros pour étendre le réseau de fibre optique communal propriétaire, plus 20 nouvelles caméras, mais nous verrons les nouvelles caméras en 2021.

- Il y aura la poursuite des travaux de transformation des conditions d'accessibilité dans les locaux publics, ce que nous appelons le programme Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) pour 250 000 euros cette année.
- En ce qui concerne les investissements dans le domaine du développement durable, de l'économie circulaire et de la transition écologique, il y aura le jardin nourricier aussi appelé « ferme urbaine », la plateforme de gisement de déchets du BTP, les études pour la plateforme de compostage, le projet « Arbres en ville » que nous menons avec la Région (80 000 euros), et le bilan Carbone dont j'ai parlé tout à l'heure.

Je voudrais juste dire un mot pour dire que tout ce qui concerne la voirie, l'éclairage public, le paysage, les plantations, le golf, les équipements culturels, les transports, l'eau, l'assainissement, les déchets et l'aide à l'insertion est géré par la Métropole, pas par nous, mais c'est très important.

Voilà pour vous donner quelques éléments et donner de la chair à ces chiffres et ne pas être dans une vision simplement comptable.

Nous avons donc vu les dépenses d'investissement. Comment ces dépenses d'investissement sont-elles financées dans le projet de budget que vous avez reçu ?

Les 18,803 millions d'euros de recettes résultent de l'addition des recettes suivantes :

- 1,248 million d'euros de subventions de l'État et des collectivités territoriales. Ce sont généralement des recettes qui sont notifiées ;
- 5 millions d'euros de recettes sur emprunt ;
- 4,1 millions d'euros d'excédents de fonctionnement capitalisés ;
- 600 000 euros de produit des cessions immobilières ;
- 6,2 millions d'euros d'opération d'ordre de section à section.

Voilà donc l'ensemble des chiffres qui forment le budget de cette année en cohérence avec le rapport d'orientations budgétaires, et je vous propose, Monsieur Le MAIRE, d'ouvrir la discussion.

Monsieur le MAIRE.- Bien. Qui veut intervenir ? Monsieur Romain TONUSSI, vous avez demandé la parole, sinon c'est Monsieur Gérard GÉRON. Cela joue au ping-pong. Allez, Monsieur Gérard GÉRON.

Monsieur Gérard GÉRON.- Excusez-moi pour mon faux départ de tout à l'heure, c'est un réflexe d'athlète.

Monsieur le MAIRE.- Mais vous pouvez redémarrer. Voilà. La pédagogie, c'est l'art de la répétition !

Monsieur Gérard GÉRON.- Comme je le disais tout à l'heure, nous sommes dans le cadre d'un budget, c'est-à-dire d'une autorisation de dépenses, et non pas dans une obligation de dépenses ce qui a effectivement pour conséquence de regarder le budget sur sa durée et sur son exécution pendant cette année du mandat.

Je vais rajouter un postulat de départ puisqu'il y aura une part de critique dans mon intervention : il n'existe pas de municipalité qui ne fasse rien, et notamment avec 77 millions d'euros. Nous pouvons donc contester, mais à Miramas, je n'ai encore jamais rencontré d'équipe que l'on critique, mais qui, en même temps, n'a rien fait. Les orientations restent largement discutables parfois.

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Dans le passé, il y a eu des trous d'air, tout de même.

Monsieur le MAIRE.- Non. Ne parlons pas de trous d'air. Vous avez la parole, Monsieur GÉRON.

Monsieur Gérard GÉRON.- Oui, Gérald, nous en avons connu de particulièrement épiques.

Après en avoir pris connaissance, Madame Laurence LEY et moi-même vous livrons notre analyse de la proposition budgétaire de votre majorité et le sens de notre vote.

Très globalement, dans un premier temps, vous n'augmentez pas les impôts, et c'est une très bonne chose. Sur le plan de l'équilibre comptable, votre budget nous semble sincère, mais c'est surtout le suivi de son exécution, ou non, qui nous permettra de le confirmer. Un travail d'investigation pour les mois à venir sera nécessaire pour en vérifier la pertinence à la lumière de vos engagements électoraux et des besoins réels de notre ville et de ses habitants. Nous le ferons. Groupe d'opposition, nous aurons sans nul doute à vous contester autant que nécessaire, mais en faisant, en contrepartie, des propositions. Le pouvoir de s'opposer impose la proposition.

Cependant, votre proposition budgétaire suscite déjà de fortes réserves que nous allons illustrer par quelques exemples. Il vous appartiendra de faire la démonstration, au cours de cette année de mandat, qu'elles sont écoutées et prises en compte. Dans l'attente d'en voir les effets, et au regard de ces réserves, nous nous abstiendrons donc de voter votre budget.

Venons-en maintenant au fond. Lors du précédent Conseil municipal (le 24 juin 2020), Madame Laurence LEY déclarait – je la cite – : « *La campagne électorale a*

montré que des convergences sémantiques existaient entre votre discours politique et nos propositions. Elles portent sur l'urgence d'une transition politique dans trois domaines : démocratie, solidarité et écologie ». Il est donc indispensable pour nous de regarder si votre proposition budgétaire s'inscrit véritablement dans cette perspective.

Premièrement, sur les nécessaires avancées démocratiques, deux exemples montrent que vous devez évoluer. Votre budget de communication est conséquent. Informer notre population permet à chacun de vivre sa ville, de comprendre et de juger les choix des élus. L'information ne peut donc être partielle. Le budget consacré à cela doit être pleinement et justement utilisé pour faire vivre la démocratie.

Cela peut paraître un détail, mais il est pour nous porteur de sens. Nous sommes consternés par le contenu que vous avez donné à voir au premier journal de ce mandat. La bienséance démocratique aurait voulu que l'ensemble des élus du Conseil municipal soit présenté à la population. Or tel n'est pas le cas. Seul votre groupe majoritaire y figure. Alors que la loi l'impose, aucune place n'a été donnée comme expression de groupe d'opposition. Je cite une proposition de Madame Anne-Marie GACHON, candidate en mars 2001 : « *Le journal municipal sera ouvert à tous pour qu'il devienne le reflet de la vie démocratique de notre cité. Sa composition sera débattue au sein d'un centre d'information municipal ouvert à la vie civile* ». Je ne doute pas que Madame Anne-Marie GACHON soit toujours en accord avec cette proposition de vie démocratique d'il y a 20 ans. Nous vous demandons donc, dès à présent, que soit constitué – c'est une manière d'utiliser le budget –, sous l'égide de Madame Laëtitia DEFOBBIS, adjointe déléguée à la Communication, un groupe de travail composé d'élus majoritaires, de responsables du service de la Ville, et des élus de l'opposition pour définir, *a minima*, une charte graphique de la page d'expression de l'opposition. Progresser dans ce domaine suppose que sa lisibilité soit d'égale qualité que celle du reste du journal. Nous contestons donc le fait que seul un nombre de signes écrits soit le critère de composition de cette page.

Le budget doit donner aux citoyens les moyens d'aller vers une démocratie plus participative. À ce propos, je vais faire une nouvelle citation. « *Mettre en place un budget participatif permettra d'engager un véritable débat démocratique contradictoire sur les choix budgétaires de la Commune, et de rendre transparent le budget communal en informant les habitants en amont du vote du budget. Une finalité : la gestion communale partagée grâce à la gestion du budget au niveau des quartiers* ». C'est une citation de Monsieur Éric MARCHESI en mars 2001. Nous ne doutons pas que Monsieur Éric MARCHESI soit encore animé de cette volonté, mais votre budget ne s'en donne pas les moyens.

Pourtant, les crises et difficultés annoncées nous commandent de mettre en place tous les outils participatifs possibles avec les moyens de fonctionnement indispensables. Les conseils de quartiers ont été mis en place il y a 11 ans, durant l'année 2009. Ils disposent d'une charte et d'une possibilité d'utiliser un bon de tirage qui, à notre connaissance, après nous en être assurés, est utilisé pour des prestations qui, souvent relèvent de services dus par la Collectivité et inscrits au budget général de la Commune. Ils ne disposent donc pas de subventions propres (absence de conseils de quartier du tableau des attributions de subventions) et donc, d'autonomie réelle de gestion.

À notre sens, ce dispositif doit évoluer. Les conseils de quartier doivent accéder à un statut juridique comme, par exemple, un statut associatif loi 1901, leur permettant de pouvoir percevoir une subvention de la Commune et de pouvoir la gérer démocratiquement en leur sein. Ce statut doit intégrer, comme c'est le cas pour les offices municipaux des sports, une représentation fidèle du Conseil municipal. Ils pourront ainsi librement et démocratiquement prendre des décisions dans le cadre de la charte qui, toutefois, les lie à la Commune.

Ces trois dispositions nous paraissent être la base minimale permettant de lancer un processus d'adhésion citoyenne dans une démarche de projet participatif largement plébiscitée dans les propositions de transition politique déjà formulées il y a 11 ans. Votre budget ne le permet pas, et le printemps miramasséen, sur cette question, ne semble pas, à notre avis, éclore.

Deuxièmement, sur les engagements de solidarité, concernant les subventions aux associations, vous nous proposez une enveloppe globale majorée de 81 000 euros par rapport au budget primitif 2019, et de 140 000 euros par rapport au bilan de gestion de l'exercice 2019. Nous apprécions que cette enveloppe n'ait pas servi, comme c'est le cas dans certaines communes, d'espace tampon pour absorber les conséquences financières du Covid-19. C'est un point positif qui semble marquer votre volonté de soutenir le mouvement associatif déjà fortement impacté durant la période Covid-19 pré estivale, cette période qui donne souvent lieu à des manifestations pour abonder les trésoreries en recettes. Il nous faudra toutefois vérifier avec précision si cet effort bénéficie bien à l'ensemble des associations. Le temps et les informations nécessaires ne nous l'ont pas permis. Pour cette dernière raison, nous vous invitons à traduire la solidarité par plus de transparence en matière de subventions.

L'histoire locale fait que l'OMS (Office Municipal des Sports) est à l'origine de propositions de clés de répartition critériées de l'enveloppe globale pour les associations sportives. Le Conseil municipal n'ayant toujours pas délibéré sur la désignation des élus

siégeant au conseil d'administration de l'OMS, nous sommes privés, à ce sujet, des informations nécessaires.

Nous ne sommes pas non plus informés des critères utilisés – à la lecture des documents annexes du budget – pour répartir le budget associatif sur l'ensemble des associations non sportives. La présentation du document annexe « subventions aux associations » est conforme à la législation, mais nous la jugeons insuffisante. En effet, il nous semble opportun que la transparence soit totale à propos des subventions obtenues sur intervention de nos élus – et c'est une bonne chose – dans diverses collectivités alors qu'elles viennent compléter de façon souvent très significative, la part municipale mise à disposition des associations.

Toujours sur la solidarité, sur l'action sociale et sur l'activité du CCAS, nous avons regardé le budget alloué, et nous n'avons pas plus d'éléments pour analyser. Nous sommes donc en attente de votre réponse à notre demande formulée le 10 juin 2020 (délibération n° 9), de pouvoir siéger au sein de son conseil d'administration à titre consultatif pour disposer de plus de lisibilité sur l'orientation prise dans l'usage des fonds accordés.

Troisième point sur les questions de solidarité : sur l'usage fait de la dotation de solidarité urbaine, 2,193 704 millions d'euros sont inscrits en recette en budget. Lors du dernier Conseil municipal du 10 juin 2020, Madame Laurence LEY, au nom de notre groupe, avait soulevé l'indécence de votre projet de délibération n° 25 proposant que les élus majoritaires de la Commune perçoivent une indemnité majorée au motif que Miramas est éligible à la perception d'une dotation de solidarité urbaine. Responsabilisée sur les questions de solidarité, elle m'a chargé de vous livrer le constat suivant : le montant total de la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) réparti au *pro rata* du nombre d'habitants de la Commune se ventile pour 7 euros par mois sur l'exercice budgétaire. Or la majoration mensuelle brute d'indemnité que vous vous êtes attribuée est, par exemple, de 778 euros bruts pour le Maire, de 332 euros bruts pour les adjoints, et de 78 euros pour les conseillers municipaux. Le total annuel se porte à 76 000 euros qu'il aurait sans doute été plus pertinent de mettre à disposition des actions de solidarité sur la Commune.

L'étude des effectifs des personnels municipaux qualifiés pour épauler les élus dans leurs tâches, sur ce dossier politique, est conséquente. Évidemment, elle vient compléter l'ensemble des interlocuteurs qui figurent dans un document que nous aurons à étudier tout à l'heure à propos de la DSU et qui sont financés pour travailler sur ce dossier. À notre avis, si vous avez imaginé que cette majoration était légitimée par un surcroît d'activité des élus,

l'accompagnement technique, de notre point de vue, ne permet pas de le justifier. Devant ce constat, nous vous invitons à revenir sur votre décision.

Pour finir, je ferai un point sur la prise en compte de l'urgence écologique. Même s'il convient de les pondérer à la lumière de l'effet du Covid-19, et du pourcentage très élevé d'abstentions, les résultats des élections municipales – toute la France s'entendant – ont montré une forte exigence des Français sur les questions écologiques et climatiques. Elles ne sont pas sans lien avec leurs préoccupations devenues premières et très aiguës sur la thématique de la santé.

Durant le mandat précédent et la campagne électorale, vous n'avez pas manqué de communiquer très largement sur vos intentions écologiques. En la matière, effectivement, rien ne doit être négligé. La somme de tous les gestes et dispositifs associés dans la vie quotidienne de chacun est déjà une part de la solution. Hélas, le discours de certains hommes ou femmes politiques, culpabilisant celui ou celle qui, par exemple, ne coupe pas l'eau en se lavant les dents, ne sert qu'à masquer l'absence de solution ou de décision à grande échelle de la part de collectivités ou de grands groupes industriels ou financiers.

Une commune qui s'engage dans un contrat de transition écologique a donc pour devoir de contribuer à l'élévation des niveaux de conscience individuels et collectifs. Vous le faites, mais pour cela la Collectivité doit être exemplaire dans les domaines dans lesquels elle a, elle, le pouvoir d'agir. Durant le mandat passé, vos stratégies de communication ont largement contribué à produire un effet de loupe sur le réel des actions et des moyens engagés. Selon nous, le résultat n'est pas à la hauteur des besoins, car au-delà de la zone proximale d'action de chaque habitant, à solliciter – et vous le faites –, demeurent les grandes orientations prises par la majorité municipale.

Deux grands projets phares ont animé le mandat précédent : le Village des marques dont nous ne négligeons pas qu'il soit pourvoyeur d'emplois, et dont vous avez favorisé l'implantation, et la construction du grand stade. Pour de multiples raisons que nous avons déjà largement développées, ces deux réalisations relèvent selon nous d'un choix de négligence climatique et écologique. Sans doute nous contredirez-vous en évoquant votre souci premier, comme le fait actuellement le Président de la République, de favoriser l'économie et l'emploi, et nous n'entendons pas les négliger. Nous partageons cette préoccupation bien légitime pour des élus municipaux. Nous ne pensons pas que l'exigence écologique s'oppose à l'exigence de promouvoir l'économie et l'emploi. Elles peuvent et doivent être complémentaires.

C'est la raison pour laquelle nous aurons à cœur de regarder de quelle manière vous traduirez en actes les investissements dans l'aménagement à venir de la Ville et dans la rénovation de nos bâtiments dernièrement évoqués par Monsieur Gérald GUILLEMONT.

Monsieur le MAIRE.- Bien. Je suis un peu surpris. Monsieur Romain TONUSSI est sorti. Monsieur Nicolas CHALENDAR, voulez-vous intervenir sur le budget primitif ?

Monsieur Nicolas CHALENDAR.- Non, cela ira. Merci.

Monsieur le MAIRE.- D'accord.

J'avoue que cela me manquait. Cela me manquait parce que vous citiez des phrases d'élus avec lesquels nous avons participé à la même majorité pendant quelque temps, mais vous oubliez les vôtres. Et vous oubliez aussi les actes comme, par exemple, le vote au Conseil municipal des critères qui ont été votés par le mouvement sportif lui-même. À cette époque, d'ailleurs, vous participiez en tant qu'élu, mais la loi a changé. C'est ce qui fait que les élus du Conseil municipal ne sont pas membres du Comité directeur. Ils sont invités par le Comité directeur. C'est pour cela que nous n'avons pas désigné de nouveaux membres.

Je pourrais démultiplier les exemples, mais je vais faire une réponse plus globale. Le démarrage m'allait bien puisque vous alliez vous abstenir, mais comme toujours, le naturel revient au galop. Vous nous parlez de démocratie. J'ai lu vos documents. J'avais l'impression que vous vouliez mettre en place un « polit bureau » avec un certain nombre d'élus. Vous parliez de partage du rôle du Maire. En réalité, un maire c'est d'abord aussi une équipe, y compris jusqu'au Conseil municipal.

Premièrement, vous nous parlez de communication, de démocratie, etc., mais nous avons été clairs dès le départ. D'abord, j'avais fait un pari – je savais que cela allait arriver –, sauf que, je suis désolé, vous savez comment se monte un magazine, plusieurs mois à l'avance, et je suis désolé, mais le BAT (Bon à tirer) est parti plus vite que ce que nous aurions pu attendre. Mais, vous verrez dans le prochain qu'il y aura la place que nous avons toujours laissée à l'opposition, y compris quand certaines horreurs pouvaient être écrites, mais je n'ai jamais repris un seul mot de l'opposition. Mais, ce n'est pas moi qui fais la loi, et sur la démocratie interne de la communication, la ville de Miramas a toujours tenu ce choix. Il est fait en fonction de critères que la loi exige, en fonction du rapport politique du Conseil municipal qui détermine un nombre de mots à utiliser. Vous savez, la synthèse, cela aide aussi à rassembler ses idées et à être aussi peut-être plus performant.

Deuxièmement, vous nous dites – c'est d'ailleurs très étonnant dans vos propos – qu'il y a une capacité d'avoir un accord sémantique, et vous nous dites ensuite dans tous

vos propos qu'il n'y a pas d'accord politique. C'est toujours le même problème. Moi, je ne différencie pas sémantique et politique.

Vous nous dites : « *Vous n'en faites pas assez sur le développement durable* ». Nous sommes très loin, sur le développement durable, par rapport à d'autres communes. Et, nous sommes tellement loin dans le développement durable que nous allons continuer à le faire. Je vous rappelle tout de même qu'il n'y a que deux villes en France qui travaillent sur le « zéro déchet, zéro gaspillage ». Je vous rappelle que la Ville a lancé tout ce qui est récupération, notamment alimentaire, avec sa propre possibilité de faire son traitement, ce qui n'est pas dans ses compétences directes puisque, comme vous l'avez indiqué tout à l'heure, Monsieur Gérard GUILLEMONT, sont de la compétence de la Métropole.

Nous travaillons sur les déchets du BTP. Personne n'est venu sur le terrain des déchets du BTP. Et pourquoi le faisons-nous ? Parce que nous avons un grand projet de rénovation urbaine et que, dans ce projet de rénovation urbaine, il va y avoir de la déconstruction, car il y a des bâtiments qui sont extrêmement abîmés. Tout cela entre dans une logique globale que nous développons à travers nos propositions.

Que vous ne soyez pas d'accord, sur tel et tel aspect, c'est une chose. Je suis heureux de vous entendre dire aujourd'hui – parce que ce que j'ai lu sur Twitter, sur ceci ou sur cela sur le Village des marques était le contraire – que le Village de marques permet à des Miramasséens de travailler, ce que je n'avais encore jamais entendu. J'avais plutôt entendu parler du fait que les gens venaient de l'extérieur ce qui m'avait toujours un peu surpris. Mais, le développement économique ne peut ou ne doit pas s'opposer au développement durable. Ce que j'ai dit, dans la délibération que vous indiquez sur le premier Conseil municipal, c'est que nous avons, par rapport au Covid-19, tiré un certain nombre de conclusions. Alors, que certains aient eu, en avance, raison, c'est possible, mais ce qui compte, c'est que dans nos projets futurs, nous intégrions le développement durable, et c'est pourquoi nous avons signé ce traité avec les associations environnementales.

Il y a tellement de choses. Et, en fait – puisque vous filmez –, je vais vous dire une chose, Monsieur Gérard GÉRON : nous allons voter ce budget, et nous allons avancer dans l'exécution du budget. Et vous verrez qu'entre ce que nous avançons et ce que nous faisons, il y a une réalité.

Ensuite, sur la démocratie, vous parlez par exemple de communication. Pour avoir accès au journal, il faut déposer un groupe. Je vous rappelle d'ailleurs que ce document existe depuis 2008. Il n'a pas été écrit par moi, il a été écrit par un adjoint qui avait fait tout un travail sur la démocratie interne du Conseil municipal. Savez-vous quel est le nombre qui avait

été décidé à ce moment-là ? Il faut être trois élus pour faire un groupe. C'est une question de démocratie que nous allons aborder. Ce n'est pas moi qui l'avais écrit. Je l'ai validé puisque j'étais le Maire, mais c'est vous qui l'aviez écrit à cette époque-là.

Donc, nous voulons bien débattre. Nous voulons bien – et c'est normal – accepter la contradiction, mais ce que nous ne voulons pas, c'est laisser travestir nos propos ou travestir la réalité. Nous pouvons être en désaccord sur certains sujets, mais on ne peut pas travestir la réalité comme le fait, par exemple, de croire que le développement économique serait le seul alpha et le seul oméga de notre décision parce que nous serions d'actuels productivistes. En réalité, nous essayons de mener de pair le social, l'économie, et l'environnement parce que tout cela forme un tout. Rien ne s'oppose. Tout doit être travaillé, et c'est ce que nous essayons de faire à travers ce budget. Nous nous en sommes un peu éloignés.

Vous nous faites un certain nombre de remarques. Nous les avons notées. Je relierai ce que vous avez dit parce que c'était très volumineux, mais il y a des choses, franchement, dont nous reparlerons au fur et à mesure de notre propos pendant six ans.

Notre proposition sur ce budget, c'est d'essayer de préserver, et le maintien de la non-augmentation des taux, et le développement et la rénovation de la Ville. Il nous faut continuer à investir, notamment dans tout ce qui est environnement, dans le logement, et dans tout ce qui est économie d'énergie. C'est le dossier de l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine), l'économie d'énergie.

Et nous travaillons, y compris sur le premier projet, pour essayer de voir comment nous pouvons réintégrer des balcons. Le Covid-19 nous apprend que des logements dans lesquels il n'y a pas de balcon sont plus difficiles à vivre. Nous allons donc revoir notre projet sur cette question. C'est un projet qui a été porté par les habitants. Nous avons lancé ce projet. Il a pris deux mois de retard, mais nous allons le mener jusqu'au bout. Et, dans le domaine du développement durable, nous sommes même labellisés Écoquartier sur les projets que nous avons dans le secteur de la gare.

Nous avons mis tout cela devant vous, et nous allons essayer, non pas de vous convaincre, parce que nous nous connaissons. Quand la sémantique l'emporte, c'est que le fond n'est pas là. Un jour, on m'avait dit, dans une petite salle : « *Nous avons un différend idéologique* ». Je m'en souviens. Il ne s'agissait que d'éléments techniques, mais je vais vous citer une phrase de Monsieur Éric MARCHESI et de Madame Anne-Marie GACHON datant de mars 2020 qui disaient : « *Il faut soutenir le monde associatif* ». Ils le font puisque nous

vous proposons de l'augmenter, et que nous ne faisons pas un tour de passe-passe sur nos associations.

Par contre, nous laissons au mouvement sportif, et bientôt associatif, notamment dans le domaine culturel, le soin de prendre en charge vraiment les analyses, et nous avons pris, notamment dans l'OMS, mais dans d'autres également, des propositions que nous avons décidé de suivre. Après, la majorité peut aussi avoir des ambitions, notamment dans le domaine du handicap, et vouloir soutenir d'autres associations plus importantes.

La réalité des associations, Monsieur Gérard GÉRON, elle est tellement diverse. Et, en même temps, les fédérations ne nous y aident pas parce que les fédérations de sports ne sont malheureusement pas assez là pour aider suffisamment nos associations sportives. Par contre, je salue le travail qu'a fait l'OMS – qui continue de le faire –, et je suis persuadé que nous avançons dans ce sens.

Voilà. C'est un peu rassembler un certain nombre de choses. Il y avait tellement de choses que je pouvais dire, mais je préfère conclure sur mon petit propos.

Nous avançons, et la Ville ne peut se permettre de passer un temps de palabres suffisamment grand pour éviter de prendre le bon train. Nous, nous voulons prendre le train du développement et, d'ailleurs, les Miramasséens nous l'ont signifié assez clairement. Je n'invente pas un projet, il a été validé. Je n'invente pas d'autres projets, ils n'ont pas été majoritaires. C'est la vie démocratique. Donc, n'oublions pas ce qui s'est passé, et ne nous refaisons pas un deuxième tour puisqu'il n'y en a eu qu'un.

Essayons, dans les mois qui viennent, de dialoguer autour de choses concrètes et précises qui nous permettent d'avancer et, quelles que soient les attaques diverses et variées que j'ai vu fleurir pendant cette campagne, je prendrai les propositions de l'opposition, et quand elles seront honnêtement – et nous sommes là ici tous ensemble – justifiées, j'en tiendrai compte. Dans la dernière mandature, j'ai tenu compte, comme l'ensemble des colistiers, de propositions qui ont pu être faites ici ou là. Je me souviens d'une proposition de l'excellente Madame Cécile DUMAS qui nous avait fait avancer sur un certain nombre de dossiers, et nous avons suivi cela parce que c'était intéressant et, en même temps, très objectivement positif.

Donc, tant qu'il y aura une objectivité positive, nous serons évidemment présents, mais si on nous fait un procès au départ, il est sûr que nous allons répondre, mais si nous pouvions accepter que, dans nos propos, nous puissions avancer sur des sujets précis, cela nous arrangerait bien et, finalement, c'est aussi le rôle de l'opposition que de nous interpellé sur un certain nombre de sujets. Mais, moi, je ne suis pas là non plus pour faire la

politique nationale. Il y a des lieux pour le faire. Je suis là avant tout en tant que Maire pour faire avancer ce budget et l'ensemble des projets d'investissements que nous avons pour continuer de rénover la Ville tout en ne prenant pas dans la poche des contribuables.

Voilà ce que je voulais dire. Pour ce qui concerne la charte graphique, etc., nous en reparlerons ensemble. Pour l'instant, vous n'avez pas de groupe, et le règlement intérieur de la Ville ne le permet pas. Nous allons donc retravailler cela ensemble dans les prochains conseils municipaux, je vous en prie. Nous travaillerons cela, et nous ferons des propositions.

Monsieur Gérard GÉRON, en plus court, peut-être.

Monsieur Gérard GÉRON.- Je crois qu'il faut que nous soyons clairs. Nous pouvons ne pas être d'accord avec vous.

Monsieur Le MAIRE.- Oui, tout à fait.

Monsieur Gérard GÉRON.- Dire qu'avec Madame Laurence LEY, nous travestissons la réalité, non ! Peut-être que nous ne voyons pas la même chose et, ma foi, c'est sans doute aussi une part d'idéologie, de philosophie, de politique, de ce que vous voulez, mais il n'y a là rien d'anormal à ne pas voir la même chose dans une réalité. Le concept de « réel », en philosophie, nous savons très bien qu'il n'existe pas.

Monsieur Le MAIRE.- Bien sûr.

Monsieur Gérard GÉRON.- Je ne prends que – et je m'arrêterai là-dessus – trois exemples qui montrent que vous faites une lecture peut-être un peu trop passionnée de mon propos.

Vous relirez mes écrits, et vous verrez que nous n'avons jamais dit que vous faisiez des tours de passe-passe sur les subventions. Ce n'est pas cela qui est dit. Vous relirez le texte.

Monsieur Le MAIRE.- Qu'est-ce que c'est, alors ?

Monsieur Gérard GÉRON.- Ce n'est pas du tout l'esprit de la déclaration. Oui, il y avait des critères et ces critères, d'ailleurs, étaient des critères qui avaient été élaborés sous la présidence de Monsieur Louis BONNEL au cours de laquelle j'étais élu, mais vous non, mais ce travail existait. D'accord ? Par conséquent, il n'y a pas de suspicion de tour de passe-passe. Ce n'est ni écrit ni dit dans la déclaration.

Monsieur Le MAIRE.- Ah, bon.

Monsieur Gérard GÉRON.- Vous vous défendez sur le fait que vous n'auriez jamais touché un mot dans un écrit de l'opposition, mais ma déclaration ne parle absolument pas de cela. C'est exact.

Monsieur Le MAIRE.- Merci.

Monsieur Gérard GÉRON.- Il n'existe pas un maire, je pense, qui puisse se le permettre. Ce serait mettre un peu le doigt dans ce qui fait mal, mais ce n'est pas du tout le sens de la déclaration. Ce que je veux vous dire, c'est que vous pouvez ne pas être d'accord avec ce que je dis.

Nous allons prendre un sujet brûlant : effectivement, nous pensons que le choix du Village de marques et son installation peuvent se lire de plusieurs manières. Vous avez fait votre choix. Sur ce choix, j'ai toujours dit personnellement – je n'engage pas Madame Laurence LEY – à cette époque-là, ce que j'en pensais. Je ne parle pas de notre vie commune, mais depuis. J'ai toujours dit ce que j'en pensais. J'ai toujours pensé – et Madame Laurence LEY partage cela – qu'on ne pouvait pas dire qu'il n'y avait pas d'emplois au Village de marques. Qui peut dire cela ? Il faut être stupide pour dire cela. En tout cas, nous ne l'avons jamais écrit. Ce que nous avons dit, c'est que le volume d'emplois annoncés actuellement ne correspond pas à celui qui était avancé au moment où nous discutons de ce projet et de son intérêt. Donc, des emplois, oui, il y en a. Personne ne peut le contester.

Monsieur le MAIRE.- D'accord.

Monsieur Gérard GÉRON.- Par contre, nous faisons vraisemblablement, comme d'ailleurs beaucoup d'écologistes, grands maires de grandes villes maintenant, une lecture particulière sur le ratio entre emplois créés et conséquences écologiques et climatiques. Il peut y avoir un débat là-dessus, et ce n'est pas parce qu'il y a un débat qu'il y a un procès d'intention sur votre choix.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Je vous remercie. Je ne vais pas répondre à la réponse à la réponse parce que, sinon, nous ne nous en sortirons pas. Je ne suis pas sur la défensive. Au contraire, je tends une main. Je dis que si nous pouvons sortir de ce type de débat pour arriver sur des sujets précis et en débattre, il n'y a pas de problème, mais pourquoi débattre du Village de marques alors que celui-ci est déjà créé et qu'il fonctionne ? Nous aurions pu débattre aussi de la déviation. Nous aurions pu débattre de tout cela, et nous en avons débattu. Et puis il y a des choix démocratiques qui se font, et ces choix démocratiques qui se font s'imposent à tous. Par conséquent, ils doivent s'imposer à nous tous.

Nous continuerons donc de débattre de tous les sujets. Mon rôle à moi, en tant qu'animateur de ce Conseil municipal, c'est d'essayer de garder cette ligne de l'intérêt du débat pour les intérêts de la Commune, et les intérêts de la Commune sont de vous proposer ce vote du budget puisque ce vote du budget, évidemment, comme l'a dit Monsieur Gérald GUILLEMONT tout à l'heure, c'est la passion de la Ville qui nous anime dans sa rénovation et dans sa bonne gestion.

Monsieur Romain TONUSSI est revenu. Veut-il intervenir ou donner une explication de vote ?

Monsieur Romain TONUSSI.- Non.

Monsieur le MAIRE.- Vous l'avez dit tout à l'heure. Très bien.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 30

(30 « Pour Miramas »)

CONTRE : 3

(3 « Le Renouveau pour Miramas »)

ABSTENTIONS : 2

(2 « Miramas avec vous »)

**N°4 – ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION N 48-2019 DU 10 AVRIL 2019 –
ACTUALISATION DES TARIFS DES SERVICES PUBLICS DE LA VILLE DE MIRAMAS**

Rapporteur : Monsieur Gérald GUILLEMONT

Monsieur Gérald GUILLEMONT procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Merci d'avoir fait vite parce qu'il va y avoir la question qui va suivre derrière. Elle est un peu plus loin. Est-ce bien cela ? Il s'agit de la question 9 qui est liée, évidemment, vous l'avez repérée, à la période du Conseil municipal puisque nous avons proposé un certain nombre d'exonérations.

Pour ce qui concerne ce rapport, y a-t-il des questions ? Il n'y a pas de question. Si, Monsieur Romain TONUSSI.

Monsieur Romain TONUSSI.- Il est mentionné une augmentation. Avons-nous le chiffre, enfin le taux d'augmentation parce que nous ne le voyons pas ?

Monsieur le MAIRE.- C'est 1,2 %.

Monsieur Romain TONUSSI.- 1,2 %.

Monsieur le MAIRE.- Oui.

Monsieur Romain TONUSSI.- D'accord. Ça marche.

Monsieur le MAIRE.- Bien. Nous passons au vote.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 3

(3 « Le Renouveau pour Miramas »)

N°5 - SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS VERSÉES EXERCICE 2020

Rapporteur : Monsieur Gérald GUILLEMONT

Monsieur Gérald GUILLEMONT procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Vous avez tous remarqué que nous avons oublié une association – si vous me le permettez – parce qu’en plus, elle est d’importance puisqu’il s’agit des fêtes votives. Comme vous le savez, nous faisons les fêtes votives. Nous sortons les orchestres avec la distanciation entre les manèges, et nous avons oublié que nous avons le concours de boules historique de la Ville. Les boules, avec le Covid-19, ça va puisque chacun a ses boules et qu’il y a donc des distances. Je vous propose donc de le rajouter pour 5 000 euros sachant que le concours qui est fait va durer plus d’une semaine.

Bien évidemment, Madame Régine SONZOGNI s’abstiendra et sortira de la salle, comme nous le faisons d’habitude – ce sera inscrit au procès-verbal – puisqu’elle y participe en tant que bénévole.

Voilà. Sur le montant total des subventions des associations, y a-t-il des commentaires ? Il n’y a pas de commentaire. Si, il y a un commentaire. Monsieur Gérard GÉRON.

Monsieur Gérard GÉRON.- Le commentaire général est que – c’était d’ailleurs dans mon texte de tout à l’heure – vous avez maintenu, voire augmenté, l’effort sur l’ensemble des associations. Là-dessus, il n’y a pas de problème.

Par contre, je pense que vous avez une difficulté avec une association. Je ne peux pas ne pas l'évoquer puisque cette association, depuis extrêmement longtemps, je sais qu'elle se bat sur cette question. Je ne me rappelle d'ailleurs plus – je ne l'ai pas noté –...

Monsieur le MAIRE.- De quelle association s'agit-il ?

Monsieur Gérard GÉRON.- C'est le tennis de table qui doit avoir 42 000 euros de subventions.

Monsieur le MAIRE.- Allez !

Monsieur Gérard GÉRON.- Vous en riez déjà, mais je vais développer mon argument.

Monsieur le MAIRE.- Oui, bien sûr.

Monsieur Gérard GÉRON.- En 2008 – j'ai ici les documents -, le Président du SAN (Syndicat d'Agglomération Nouvelle) de l'époque, Monsieur Bernard GRANIÉ, a pris une délibération sur laquelle j'avais d'ailleurs travaillé avec le Maire de la ville de Grans, qui était Président de la Commission Sport et Culture, et sur laquelle avait conclu – à la rédaction – feu Monsieur Éric GASTADELLO, mon ami, Directeur du service communautaire.

Monsieur Gérald GUILLEMONT, je crois, est le seul autour de cette table à avoir connu, du temps de Monsieur Jacques SIFFRE, la mise en place d'une compétence Sport de haut niveau au SAN. Cette compétence Sport de haut niveau concernait un certain nombre d'équipes – et non pas de clubs – de haut niveau (football, handball, basket-ball, et la liste s'était allongée par la suite). Quand, en 2008, la majorité de Monsieur Pierre CARLIN a été battu, et que nous avons été élus, nous avons donc siégé au SAN et j'ai eu cette délégation Sport communautaire.

À cette époque, très vite, la majorité au Comité syndical a souhaité que les deux clubs de tennis de table (celui de Miramas et celui d'Istres) ne soient plus inscrits dans la compétence communautaire. Le club d'Istres avait 100 000 euros de subventions, et celui de Miramas en avait 50 000.

En sortant ces équipes de la compétence, une délibération a été votée à l'unanimité au SAN, délibération disant que les clubs ne percevraient plus directement du SAN les subventions qu'ils avaient jusqu'alors, que le montant de ces subventions était directement versé ou mis dans le pot commun de la dotation de fonctionnement versée, répartie sur les Communes, et la délibération dit : « *À charge pour les collectivités de le transférer sur les deux clubs concernés* ».

Le club me dit, et je constate effectivement que la subvention – je vais vous montrer comment – a fortement évolué à la baisse. Le club est allé voir le Président du Conseil

de territoire, Monsieur François BERNARDINI qui, par courrier que j'ai là, confirme que la dotation pour ces clubs était dans la dotation générale de la Commune, et qu'il y avait nécessité de la rebasculer pour les clubs. Par conséquent, le club de tennis de table de Miramas avait, à cette époque, sa subvention municipale, et la subvention Sport de haut niveau.

En 2009, il s'agissait de 86 000 euros (c'est le total des deux quand la Ville verse sa subvention spécifique majorée des 50 000 euros glissés par transfert du SAN dans le budget communal). C'est la délibération. En 2010, ce sont 82 000 euros. En 2012, ce sont 76 000 euros. En 2014, on tombe à 32 000 euros. Ce que je veux évoquer, c'est qu'il y a donc une délibération du SAN qui dit clairement que ces sommes-là sont mises dans le pot commun des dotations générales qui sont ventilées vers les villes, à charge pour les communes de faire le nécessaire. À moins que la loi ait changé, ainsi que les principes administratifs et juridiques aussi, pour démonter cette délibération, le parallélisme des formes fait qu'il faudrait une autre délibération pour l'annuler.

Or le Président actuel du Conseil de territoire confirme qu'il y avait bien ce principe de transfert. Je pose donc cette question : y a-t-il eu un acte de délibération qui annule cette disposition, et qui vous conduit actuellement à ne pas affecter à ce club la subvention de 50 000 euros qu'il touchait de la part du SAN ?

Vous voyez donc bien, pour ce qui nous concerne, que nous sommes d'accord sur l'enveloppe globale. Nous ne discutons pas de la ventilation de cette enveloppe globale sur les associations de Miramas, mais il nous semblait quand même opportun aujourd'hui de défendre les intérêts de cette association qui est quand même, à Miramas, l'association qui joue au plus haut niveau, et que le haut niveau suppose tout un tas de frais de déplacement. Pour bien les connaître de longue date, si vous allez voir un match de tennis de table à Miramas, les équipes qui viennent d'ailleurs arrivent souvent la veille ou l'avant-veille alors que les équipes de Miramas se déplacent pendant la nuit pour aller jouer le lendemain. Cette situation crée cela.

Madame Laurence LEY rejoint la séance à 20 heures 20.

Monsieur le MAIRE.- Que l'histoire est belle. Que l'histoire est belle, car à cette époque-là – je pourrais mettre des guillemets – quand nous on parlait du tennis de table, et quand vous fûtes vice-président au Sport, je me souviens qu'il y avait une enveloppe du sport, et que vous aviez, avec l'ensemble du SAN et nous y compris, préparé cette délibération où

nous renvoyions des clubs sportifs – c'était la nouvelle délibération – sur les communes. Je suis d'accord.

Monsieur Gérard GÉRON.- Il n'y a jamais eu cette délibération.

Monsieur le MAIRE.- Il y a eu une délibération dans laquelle nous renvoyions les financements de certains clubs sur les communes.

Monsieur Gérard GÉRON.- Le tennis de table !

Monsieur le MAIRE.- Non. Il n'y a pas eu que le tennis de table. Il y avait aussi d'autres associations, par exemple, la MJC. Savez-vous pourquoi, Monsieur Gérard GÉRON ? Parce que le montant total qui a été renvoyé sur les villes prend en compte deux choses : un financement de la vice-présidence du Sport de l'époque, mais aussi un financement de la troisième enveloppe sociale que nous avons sur la politique de la Ville, Monsieur Gérard GÉRON. Ce sont ces deux enveloppes qui font 80 000 euros, et depuis des mois et des mois, j'essaie de l'expliquer : quand le SAN fait la délibération, elle cumule les deux pour la renvoyer, mais les deux ont des origines bien différentes. L'une porte sur le sport, et l'autre porte sur la politique de la Ville. Et, je m'en souviens d'autant plus que c'était moi qui l'avais trouvée, à cette époque-là, cette subvention de la troisième enveloppe. Je m'en souviens tellement bien, Monsieur Gérard GÉRON, que c'est pour cela que nous avons eu des difficultés.

Mais, plus largement, je me souviens aussi de choses qui n'ont aucun intérêt pour ceux qui ne sont pas dans l'histoire. Je ne sais pas si l'adjoint au Sport pourra se le rappeler, mais je me souviens qu'on me parlait du sport où il y avait des mercenaires, mais qu'il fallait aider et, je vais vous le dire, le club du tennis de table a fait beaucoup de progrès. Ils ont beaucoup travaillé avec la politique de la Ville, ils ont beaucoup travaillé dans nos politiques à l'école. Il y a des gens qui animent beaucoup d'enfants. C'est une très belle chose. Mais, nous ne pouvons pas éviter, et je le leur ai dit depuis très longtemps, qu'à un moment donné, la Ville, quand nous allons au plus haut des niveaux, rencontre des problèmes parce qu'elle n'a pas des budgets extensibles. Donc, si nous prenons d'un côté, nous reprenons de l'autre. La difficulté, c'est donc que nous avons convenu que c'était à l'OMS, au mouvement sportif, de pouvoir se déterminer. C'est pour cela que nous avons proposé ce tableau.

Voilà. Nous aimons donc le tennis de table, il n'y a pas de problème, et je l'ai d'ailleurs montré à maintes reprises. Vous devriez d'ailleurs savoir que nous aidons notamment le tennis de table sur un logement et que nous l'aidons aussi sur un certain nombre d'autres choses. Quand nous donnons une subvention à un club, nous faisons le cumul de

tout ce qui constitue les actifs (c'est-à-dire les subventions) et de tout ce qui est aides à un certain nombre d'autres choses, et notamment pour héberger les clubs qui viennent de l'étranger ou d'ailleurs.

Nous aurons l'occasion d'en reparler avec eux puisque nous avons eu votre communiqué. Nous vous proposons de voter. Oui ? Monsieur Romain TONUSSI ? Faites-vous du tennis de table ?

Monsieur Romain TONUSSI.- C'est pour donner une petite explication. À l'époque, mes prédécesseurs avaient voté contre la subvention à l'association Nuits Métais qui était séparée en deux subventions. Nous qui venons d'arriver cette année, nous avons décidé de voter pour cette subvention, car déjà, au vu du programme, nous considérons que c'est très bien pour les restaurateurs, que cela va être dans toute la commune de Miramas – je crois que j'ai même vu Miramas-le-Vieux. Il était donc de mon devoir de vous expliquer les raisons pour lesquelles nous allons voter pour alors qu'ils avaient voté contre à l'époque. Voilà.

Monsieur le MAIRE.- Bien sûr. J'ai bien entendu cette subtilité. Nous pouvons passer au vote.

Il est à présent procédé au vote.

Ne prennent pas part au vote en tant que présidents d'associations ou membres des conseils d'administration : Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Monsieur Éric MARCHESI, Madame Nadia ALI, Monsieur Jean-Luc SANCHE, Madame Margarita ACKE, Madame Christiane LEYDER, Madame Paulette ARNAUD, Madame Fernande REYNAUD, Madame Régine SONZOGNI et Madame Martine ARFI.

VOTE

POUR : 25

(20 « Pour Miramas » + 3 « Le Renouveau pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- Nous passons à la question n° 6. Je rappelle à Monsieur Gérard GÉRON que vous gardez le pouvoir de Madame Laurence LEY. Peut-elle récupérer sa voix ? Alors vous ne votez plus qu'une fois, Monsieur Gérard GÉRON.

Monsieur Gérald GUILLEMONT, présentez-nous très vite les subventions pour les mises à disposition de personnels.

N°6 - SUBVENTIONS POUR REMBOURSEMENT DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL MUNICIPAL À DIVERSES ASSOCIATIONS

Rapporteur : Monsieur Gérald GUILLEMONT

Monsieur Gérald GUILLEMONT procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Ce sont les six associations qui ont accepté, en accord avec la Mairie, de bénéficier d'un certain nombre d'heures d'agents communaux pour leur activité conformément à leur statut. Pour leur permettre de payer ces agents, il y a donc cette délibération qui permet le remboursement de la mise à disposition du personnel municipal aux associations, avec une particularité pour l'Office du tourisme où cette mise à disposition se fait dans le cadre d'un accord avec la Métropole.

Voilà, Monsieur le MAIRE.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Y a-t-il des commentaires ? Il n'y a pas de commentaire. Nous pouvons passer au vote.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 3 « Le Renouveau pour Miramas »+ 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°7 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019 – BUDGET ANNEXE VENTE DE CAVEAUX

Rapporteur : Monsieur Christian PEYRO

Monsieur Christian PEYRO procède à une lecture succincte du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 3

(3 « Le Renouveau pour Miramas »)

N°8 - BUDGET PRÉVISIONNEL 2020 DU BUDGET ANNEXE VENTE DE CAVEAUX

Rapporteur : Monsieur Christian PEYRO

Monsieur Christian PEYRO procède à une lecture succincte du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 3

(3 « Le Renouveau pour Miramas »)

**N°9 - MESURES EXCEPTIONNELLES EN FAVEUR DE LA POPULATION ET DES
COMMERCANTS – GRATUITÉ DE CERTAINS SERVICES PUBLICS ET EXONÉRATIONS**

Rapporteur : Monsieur Frédéric VIGOUROUX

Monsieur Frédéric VIGOUROUX procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- C'est-à-dire que pour tous les bars et tous les restaurants, compte tenu du fait qu'ils n'ont pas pu travailler, nous avons estimé qu'il fallait les exempter de l'intégralité de l'année concernant l'occupation du domaine public.

La difficulté du centre aéré, c'est qu'il y a des allocations de la CAF, et que nous ne pouvions donc pas trop y aller.

Nous rappelons à ceux qui doivent de l'argent sur 2019 de le payer au trésorier qui attend. Par contre, sur l'année du 1^{er} janvier 2020 au 3 juillet 2020, c'est-à-dire pendant la période des trimestres scolaires, il y aura la gratuité de la restauration et du périscolaire. Pourquoi avons-nous mis du 17 mars au 3 juillet 2020 sur les centres aérés ? C'est parce que nous avons ouvert pendant la période du Covid-19 un accueil spécifique avec des agents volontaires pour accueillir les enfants des soignants.

Tout cet effort, nous vous le demandons parce qu'il faut redonner du pouvoir d'achat à la population, et nous avons estimé qu'il fallait que nous fassions des efforts par ailleurs, qu'il fallait le faire notamment sur la communication et que, par contre, il était nécessaire de le faire sur la population, et je vous propose de voter ce rapport.

Y a-t-il des commentaires ? Il n'y a pas de commentaire. Nous passons au vote.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 3 « Le Renouveau pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N°10 - AIDE EN FAVEUR DE L'IMMOBILIER COMMERCIAL DU CENTRE-VILLE
APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 AU RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION 215**

Rapporteur : Monsieur Jérémie PARDIÈS

Monsieur Jérémie PARDIÈS procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Y a-t-il des commentaires particuliers sur ces textes sur le commerce de proximité et notamment sur les 24 ou 25 nouveaux commerces de la Ville ? S'il n'y a pas de commentaire, nous passons au vote.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 3 « Le Renouveau pour Miramas »+ 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

N°11 – MANDATEMENT D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DONNÉ À L'ADMR LES PITCHOUNS – APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ADMR LES PITCHOUNS POUR L'EXERCICE 2020 – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Madame Anne-Marie CHAYOT

Madame Anne-Marie CHAYOT procède à la lecture du rapport.

Mme Anne-Marie CHAYOT.- Le seuil est qu'il ne faut pas dépasser 500 000 euros sur les trois exercices.

Madame Anne-Marie CHAYOT poursuit la lecture du rapport.

Mme Anne-Marie CHAYOT.- Ce ne sont plus deux micro crèches, mais un MAC (Multi Accueil Collectif).

Madame Anne-Marie CHAYOT poursuit la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Merci beaucoup, Madame Anne-Marie CHAYOT. Y a-t-il des questions particulières ? Il n'y a pas de question. Nous passons donc au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 3 « Le Renouveau pour Miramas »+ 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°12 – APPROBATION DE L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION OFFICE DE TOURISME DE MIRAMAS - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Madame Christiane LEYDER

Madame Christiane LEYDER procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Nous avons voté le tableau tout à l'heure. Donc là, ce sont toutes les conventions qui vont avec les subventions.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

Ne prennent pas part au vote en tant que membres du Conseil d'administration de l'association : Madame Christiane LEYDER et Madame Paulette ARNAUD.

VOTE

POUR : 33

(28 « Pour Miramas » + 3 « Le Renouveau pour Miramas »+ 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°13 – APPROBATION DE L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION MIRASHOP – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Monsieur Jérémie PARDIÈS

Monsieur Jérémie PARDIÈS procède à la lecture du rapport.

Monsieur Jérémie PARDIÈS.- Il s'agit d'une subvention exceptionnelle de 55 000 euros qui est évidemment en relation avec la lutte contre les effets de la crise du Covid-19, et qui se compose de la façon suivante. Nous avons donc déterminé 20 000 euros à destination de la Market Place qui est une plateforme d'achat, qui participe encore à une démarche de développement durable, et qui a également permis aux commerçants d'avoir un minimum, voire plus, d'activité pendant la période du confinement.

Il est également réservé 5 000 euros pour la création de bons cadeaux à destination de nos seniors.

Il a également été réservé 10 000 euros pour l'animation, et 20 000 euros pour lancer une étude post-Covid-19 afin de réaliser un état des lieux de l'activité de chaque commerçant. Nous avons trouvé cela intéressant et utile, et cela va nous permettre d'avoir des éléments précis pour orienter de futures actions en direction des commerçants du centre-ville pour les soutenir et dynamiser le centre-ville.

Parallèlement à cela, pour rappel, la subvention de fonctionnement est de 44 000 euros, dont 20 000 euros à destination de l'emploi d'une personne qui est en licence LEA (Langues Étrangères Appliquées) et qui va aller jusqu'au Master 2 en communication digitale en contrat de professionnalisation. Nous soutenons donc également l'emploi.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Merci.

Monsieur Jérémie PARDIÈS termine la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Nous aidons là encore les commerces et l'association des commerçants de la Ville.

Y a-t-il des commentaires particuliers ? Il n'y a pas de commentaire. Nous passons donc au vote.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 3 « Le Renouveau pour Miramas »+ 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°14 – APPROBATION DE L'AVENANT N°2 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION MAISONS ET JARDINS MIRAMAS – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Madame Martine ARFI

Madame Martine ARFI procède à la lecture du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 3 « Le Renouveau pour Miramas »+ 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°15 – APPROBATION DE L'AVENANT N°17 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS SIGNÉE ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Madame Anne-Marie GACHON

Madame Anne-Marie GACHON procède à une lecture succincte du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

Ne prend pas part au vote en tant que président ou membre d'une association intéressée : Monsieur Frédéric VIGOUROUX.

VOTE

POUR : 34

(29 « Pour Miramas » + 3 « Le Renouveau pour Miramas »+ 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

RESSOURCES HUMAINES

N°16 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CRÉATIONS DE POSTES

Rapporteur : Madame Anne-Marie GACHON

Madame Anne-Marie GACHON procède à une lecture succincte du rapport.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 3 « Le Renouveau pour Miramas »+ 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°17 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CRÉATION D'UN POSTE DE GARDE CHAMPÊTRE CHEF PRINCIPAL

Rapporteur : Madame Anne-Marie GACHON

Madame Anne-Marie GACHON procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Eh bien, nous espérons avoir un garde champêtre qui est le seul à pouvoir faire les enquêtes dans le domaine de l'environnement. C'est pour cela que nous le prenons, pour mettre des amendes.

Y a-t-il des commentaires ? Il n'y a pas de commentaires. Nous passons au vote.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 3 « Le Renouveau pour Miramas »+ 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°18 - FIXATION DES CONDITIONS DE VERSEMENT DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE À L'ÉGARD DES AGENTS AFFECTÉS AU SEIN DE LA POLICE MUNICIPALE, SOUMIS À DES SUJÉTIONS EXCEPTIONNELLES POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DES SERVICES PUBLICS DANS LE CADRE DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE DÉCLARÉ POUR FAIRE FACE À L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19

Rapporteur : Monsieur Hatab JELASSI

Monsieur Hatab JELASSI procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des questions particulières ? Vous vous souvenez que nous avons passé la dernière fois tous les agents. Il nous manquait ceux-là. Nous les passons donc maintenant. Cela pose-t-il problème à quelqu'un ? Nous passons au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 3 « Le Renouveau pour Miramas »+ 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°19 - PERSONNELS VACATAIRES POUR LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS DES MERCREDIS, PETITES VACANCES SCOLAIRES, DU PÉRISCOLAIRE ET DU TEMPS SCOLAIRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021, ET À L'OCCASION DE DISPOSITIFS PONCTUELS D'ANIMATION EN DIRECTION DE LA JEUNESSE

Rapporteur : Madame Laëtitia DEFFOBIS

Madame Laëtitia DEFFOBIS procède à une lecture succincte du rapport.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 3 « Le Renouveau pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°20 - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°195-2016 DU 23 NOVEMBRE 2016 PORTANT CRÉATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN CONTRÔLE ET GESTION DES TRAVAUX

Rapporteur : Madame Anne-Marie GACHON

Madame Anne-Marie GACHON procède à une lecture succincte du rapport.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 3 « Le Renouveau pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ÉDUCATION JEUNESSE SPORTS

N°21 - MANDATEMENT D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DONNÉ À L'ASSOCIATION OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS - AP- PROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION POUR L'EXERCICE 2020 – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Monsieur **Éric MARCHESI**

Monsieur Éric MARCHESI.- La 21 est un peu longue. Je ne vais pas lire le début puisque ce sont les conditions réglementaires, etc. que Madame Anne-Marie GACHON a d'ailleurs rappelées tout à l'heure et qui sont les mêmes, mais le reste me semble important.

Monsieur Éric MARCHESI procède une lecture succincte du rapport.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

Ne prennent pas part au vote en tant que membres intervenants auprès de l'association : Monsieur Éric MARCHESI et Madame Nadia ALI.

VOTE

POUR : 33

(28 « Pour Miramas » + 3 « Le Renouveau pour Miramas »+ 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°22 - APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION « NUITS MÉTIS » – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Madame Paulette ARNAUD

Mme Paulette ARNAUD.- Il s'agit effectivement d'approuver la convention entre la commune de Miramas et l'association culturelle Nuits Métis. L'association travaille sur un festival qui devrait avoir lieu en principe fin juin prochain, et elle construit ce festival également à travers des actions en direction des scolaires avec d'autres associations dans les

centres sociaux, dans les médiathèques, avec l'intergénération Ambroise Croizat, etc., et, en cours d'année, il y a de nombreux ateliers (arts plastiques, théâtre, instruments) pour travailler à la montée en charge et préparer le festival.

Cette année, bien sûr, la crise du Covid-19 fait que nous n'aurons pas de festival dans la configuration qui était prévue. En revanche, il a été trouvé de l'accompagnement musical sur la Ville qui s'est intégré dans les Vacances à Miramas et que nous avons appelé les Escales Métis. Cela donne bien sûr de nombreux concerts sur la Ville, des concerts de musiques du monde très variés, et un été (du 21 juillet au 12 août 2020), au niveau de la programmation musicale, de qualité avec des groupes régionaux.

C'est un soutien aussi à la culture que de maintenir la dotation que nous avons prévue aux Nuits Métis à la fois pour le festival et pour Les Instants Métis qui représentent à peu près, sur 2019, plus de deux centaines d'heures d'intervention dans diverses structures et en direction de divers publics.

Au-delà de cela, il y a également cet été, et cela s'est intégré dans les Vacances à Miramas, du théâtre, du cirque, des spectacles pour le jeune public sur des thèmes variés et dans des lieux différents. C'est à la fois le lac, c'est à la fois La Maille, c'est à la fois les quartiers situés devant Saint-Exupéry (devant les centres d'hébergement).

Madame Paulette ARNAUD poursuit par une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des commentaires particuliers ? Il n'y a pas de commentaire pour toutes ces manifestations de cet été. Il y en aura 350, exactement, organisées dans la Ville.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 3 « Le Renouveau pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°23 - APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION SPORTIVE TENNIS DE TABLE MIRAMAS - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Monsieur Éric MARCHESI

Monsieur Éric MARCHESI.- Eh oui, nous y revenons !

Monsieur le MAIRE.- J'avais oublié de dire de combien nous l'avions aidé l'année dernière, mais nous n'arrivons plus à nous en souvenir.

Monsieur Éric MARCHESI procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur Éric MARCHESI.- C'est effectivement, comme il a été précisé, pour l'ensemble des associations qui reçoivent plus de 23 000 euros de subventions, et avec lesquelles il est nécessaire de faire une convention d'objectifs et de moyens.

Monsieur Éric MARCHESI poursuit une lecture succincte du rapport.

Monsieur Éric MARCHESI.- Vous avez donc la convention qui est jointe et qui précise le montant de la subvention et les autres avantages. Et je précise quand même que le Tennis de table a été reçu la semaine dernière, pas par moi-même parce que j'étais en Conseil d'école, mais par Madame Nadia ALI qui est conseillère municipale aux clubs sportifs et par Monsieur Teddy ALTHIERY qui est le Directeur des sports au cours d'une réunion qui s'est d'ailleurs très bien passée au cours de laquelle les problèmes de subventions ont été abordés et où nous avons discuté de ces choses-là. Je tenais à le préciser.

Monsieur le MAIRE.- Je crois que Monsieur Jérémie PARDIÈS veut vous aider.

Monsieur Jérémie PARDIÈS.- Oui. Je voulais rajouter également, au sujet du tennis de table, qu'en 2019, nous avons soutenu le tennis de table à hauteur de 70 000 euros.

Monsieur le MAIRE.- En plus de la subvention de combien ?

Monsieur Jérémie PARDIÈS.- En plus de la subvention au regard de ses difficultés.

Monsieur le MAIRE.- De 40 000 euros.

Monsieur Jérémie PARDIÈS.- Voilà. Pour aider les salariés qu'il y a au sein du club.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Les chiffres parlent. Pouvons-nous passer au vote sur la convention ? Essayez d'aller plus vite sur la convention.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 3 « Le Renouveau pour Miramas »+ 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°24 - APPROBATION DE L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE MAISON POUR TOUS DE MIRAMAS - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE OU SON REPRÉSENTANT DE SIGNER

Rapporteur : Monsieur Christophe CAILLAULT

Monsieur Christophe CAILLAULT procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur Christophe CAILLAULT.- C'est tout simplement le budget de fonctionnement annuel de 300 000 euros de la très dynamique et innovante Maison de la Culture.

Ne prennent pas part au vote en tant que représentantes de la Commune au sein du Conseil d'administration ou membres intéressés : Madame Paulette ARNAUD et Madame Margarita ACKE.

VOTE

POUR : 33

(28 « Pour Miramas » + 3 « Le Renouveau pour Miramas »+ 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°25 - APPROBATION DE L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION UNION SPORTIVE MIRAMAS – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Monsieur Éric MARCHESI

Monsieur Éric MARCHESI procède à la lecture du rapport.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 3 « Le Renouveau pour Miramas »+ 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°26 – APPROBATION DE L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION MILLE ET UNE DANSES – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Madame Nadia ALI

Madame Nadia ALI procède à une lecture succincte du rapport.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 3 « Le Renouveau pour Miramas »+ 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°27 - APPROBATION DE L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION MIRAMAS BOXING ACADEMY – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Monsieur Éric MARCHESI

Monsieur Éric MARCHESI procède à une lecture succincte du rapport.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 3 « Le Renouveau pour Miramas »+ 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°28 - APPROBATION DE L'AVENANT N°2 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION NAUTIC CLUB MIRAMAS – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Madame Nadia ALI

Madame Nadia ALI procède à une lecture succincte du rapport.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 3 « Le Renouveau pour Miramas »+ 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°29 - APPROBATION DE L'AVENANT N°3 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION SPORTIVE TENNIS CLUB MIRAMAS – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Monsieur Éric MARCHESI

Monsieur Éric MARCHESI procède à une lecture succincte du rapport.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 3 « Le Renouveau pour Miramas »+ 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°30 – APPROBATION DE L'AVENANT N°3 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION GYMNASTIQUE CLUB MIRAMAS – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Madame Nadia ALI

Madame Nadia ALI procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Nous avons beaucoup investi dans le matériel avec l'association. Est-ce bien cela, Monsieur le Directeur ? Très bien, oui. Nous pouvons passer au vote.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 3 « Le Renouveau pour Miramas »+ 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°31 - APPROBATION DE L'AVENANT N°3 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION MIRAMAS HANDBALL OUEST PROVENCE – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Monsieur Éric MARCHESI

Monsieur Éric MARCHESI procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Tout à fait, et nous avons vu que nous allions fêter le soixante...

Monsieur Éric MARCHESI.- Le soixante-dixième anniversaire.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Nous les accompagnerons. C'est une véritable institution.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 3 « Le Renouveau pour Miramas »+ 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°32 - APPROBATION DE L'AVENANT N°5 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION ATHLÉTIC CLUB MIRAMAS – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Madame Nadia ALI

Madame Nadia ALI procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des commentaires ? Il n'y a pas de commentaire. Nous passons donc au vote.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 3 « Le Renouveau pour Miramas »+ 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°33 – APPROBATION DE L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION CENTRE SOCIOCULTUREL JEAN GIONO - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE OU SON REPRÉSENTANT DE SIGNER

Rapporteur : Madame Martine ARFI

Madame Martine ARFI procède à une lecture succincte du rapport.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

Ne prend pas part au vote en tant que représentante de la Commune au sein du Conseil d'administration : Madame Martine ARFI.

VOTE

POUR : 34

(29 « Pour Miramas » + 3 « Le Renouveau pour Miramas »+ 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°34 – APPROBATION DE L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET LE CENTRE SOCIAL LA CARRAIRE ASSOCIATION SOCIOCULTURELLE LA PASSERELLE - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE OU SON REPRÉSENTANT DE SIGNER

Rapporteur : Madame Martine ARFI

Madame Martine ARFI procède à une lecture succincte du rapport.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

Ne prend pas part au vote en tant que représentante de la Commune au sein du Conseil d'administration : Madame Martine ARFI.

VOTE

POUR : 34

(29 « Pour Miramas » + 3 « Le Renouveau pour Miramas »+ 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- Nous passons à la question n° 35 pour le vote de laquelle je ne peux pas participer puisque j'en suis le Président d'honneur ou je ne sais quoi. Je cède donc la présidence du Conseil municipal à Madame Anne-Marie GACHON.

Monsieur le MAIRE quitte la séance et transmet la Présidence à Madame Anne-Marie GACHON, Première adjointe.

N°35 – APPROBATION DE L'AVENANT N°3 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET LE CENTRE SOCIAL ALBERT SCHWEITZER – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE OU SON REPRÉSENTANT DE SIGNER

Rapporteur : Madame Martine ARFI

Madame Martine ARFI procède à une lecture succincte du rapport.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

Ne prend pas part au vote en tant que représentant de la Commune au sein du Conseil d'administration : Monsieur Frédéric VIGOUROUX.

VOTE

POUR : 34

(29 « Pour Miramas » + 3 « Le Renouveau pour Miramas »+ 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE rejoint la séance et en reprend la présidence.

**N°36 – CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION PARKOUR
MIRAMAS – MES VACANCES À MIRAMAS 2020 - AUTORISATION DONNÉE À
MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

Rapporteur : Monsieur Christophe CAILLAULT

Monsieur Christophe CAILLAULT procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur Christophe CAILLAULT.- Chacun connaît ici l'attention particulière que porte la Commune depuis 12 ans à la mise en place d'un programme culturel et sportif de qualité. L'attention se porte donc aussi sur le grand nombre de gens qui ne peuvent pas partir en vacances, et nous pouvons imaginer qu'il y en aura beaucoup cet été. Et puis il y a toujours eu la recherche de qualité et des programmes d'animation qui favorisent les relations entre les quartiers, mais également la mixité entre les cultures.

Alors, cette année, plus de 30 partenaires ont répondu à un cahier des charges particulier fixé par Monsieur Le MAIRE pour rentrer dans le cadre de la lutte contre le Covid-19. Il y aura donc beaucoup d'animations et de micro événements répartis sur toute la ville.

Il en ressort des intentions particulières, une amplitude jamais atteinte à Miramas avec des animations qui démarrent début juillet 2020 jusqu'à fin août 2020. Beaucoup de choses sont plutôt innovantes. Nous avons aussi beaucoup de choses qui sont en rapport avec l'apprentissage, et il y aura enfin une modernisation du système d'inscription grâce au service communication qui permet d'avoir des éléments statistiques, et les inscriptions vont bon train, en tout cas pour cette année.

Nous avons donc 30 partenaires, 350 animations, et un programme qui va du 6 juillet au 29 août 2020.

Il s'agit donc en fait de valider les conventions et subventions qui seront attribuées aux principales structures qui portent l'événement à savoir le Parkour, l'OMS, la MJC et les centres sociaux. Ce sera donc un peu une redite pour chacun de ces partenaires.

Monsieur Christophe CAILLAULT poursuit une lecture succincte du rapport.

Monsieur Christophe CAILLAULT.- Je précise que le financement concerne aussi une tubulure très moderne qui a été mise en place, et qui a vocation à être utilisée par l'association à l'occasion de nombreuses manifestations tout au long de l'année sur la Ville.

Monsieur Christophe CAILLAULT poursuit une lecture succincte du rapport.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 3 « Le Renouveau pour Miramas »+ 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°37 - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MIRAMAS ET LE CENTRE SOCIAL LA CARRAIRE ASSOCIATION SOCIOCULTURELLE LA PASSERELLE – MES VACANCES À MIRAMAS 2020 - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Madame Martine ARFI

Madame Martine ARFI procède à une lecture succincte du rapport.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

Ne prend pas part au vote en tant que représentant de la Commune au sein du Conseil d'administration : Madame Martine ARFI.

VOTE

POUR : 34

(29 « Pour Miramas » + 3 « Le Renouveau pour Miramas »+ 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°38 - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION CENTRE SOCIOCULTUREL JEAN GIONO – MES VACANCES À MIRAMAS 2020 - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Monsieur Christophe CAILLAULT

Monsieur Christophe CAILLAULT procède à une lecture succincte du rapport.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

Ne prend pas part au vote en tant que représentant de la Commune au sein du Conseil d'administration : Madame Martine ARFI.

VOTE

POUR : 34

(29 « Pour Miramas » + 3 « Le Renouveau pour Miramas »+ 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- C'est toujours Monsieur Christophe CAILLAULT pour la question n°39. Je ne peux pas prendre part au vote, et je laisse la Présidence du Conseil municipal à Madame Anne-Marie GACHON.

Monsieur le MAIRE quitte la séance et cède la présidence à Madame Anne-Marie GACHON, Première adjointe.

N°39 – CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION CENTRE SOCIAL ALBERT SCHWEITZER – MES VACANCES À MIRAMAS 2020 - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Monsieur Christophe CAILLAULT

Monsieur Christophe CAILLAULT procède à une lecture succincte du rapport.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

Ne prend pas part au vote en tant que représentant de la Commune au Conseil d'administration : Monsieur Frédéric VIGOUROUX.

VOTE

POUR : 34

(29 « Pour Miramas » + 3 « Le Renouveau pour Miramas »+ 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE rejoint la séance et en reprend la présidence.

N°40 – CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE – MAISON POUR TOUS DE MIRAMAS – MES VACANCES À MIRAMAS 2020 – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE OU À SON REPRÉSENTANT DE SIGNER

Rapporteur : Madame Margarita ACKE

Madame Margarita ACKE procède à une lecture succincte du rapport.

Madame Margarita ACKE.- La Maison pour tous participera donc à cette manifestation qui, au lieu de durer trois semaines ou un mois, va vraiment couvrir toute la période estivale. La MJC s'engage sur une période allant du 6 juillet au 29 août 2020 avec des activités incluant l'accompagnement scolaire qui va donc pallier également une période difficile de fin d'année scolaire, mais aussi des sorties dans différents endroits comme Arles,

Les Saintes-Maries-de-la-Mer ou le pont du Gard, et des soirées culturelles (théâtre, contes, café-théâtre) adaptées aux différents âges des enfants concernés et des familles.

Madame Margarita ACKE poursuit une lecture succincte du rapport.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

Ne prennent pas part au vote en tant que représentantes de la Commune au sein du Conseil d'administration ou membres intéressés : Madame Paulette ARNAUD et Madame Margarita ACKE.

VOTE

POUR : 33

(28 « Pour Miramas » + 3 « Le Renouveau pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°41 - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS – MES VACANCES À MIRAMAS 2020 - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Madame Nadia ALI

Madame Nadia ALI procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Juste, je crois qu'ils travaillent le soir, eux. Est-ce bien cela ?

Madame Nadia ALI.- Oui, alors c'est de 17 heures 30 à 22 heures.

Monsieur le MAIRE.- Très bien.

Madame Nadia ALI.- Je vais me concentrer sur le cofinancement et l'engagement de la Ville.

Madame Nadia ALI poursuit une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ? Il n'y a pas de question.
Nous pouvons donc passer au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

Ne prennent pas part au vote en tant que membres intervenants auprès de l'association : Monsieur Éric MARCHESI et Madame Nadia ALI.

VOTE

POUR : 33

(28 « Pour Miramas » + 3 « Le Renouveau pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°42 – ÉCOLE MUNICIPALE DE SPORT – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION GOLF MIRAMAS PROVENCE ET LA RÉGIE DU GOLF OUEST PROVENCE MIRAMAS – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Monsieur Éric MARCHESI

Monsieur Éric MARCHESI procède à la lecture du rapport.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 3 « Le Renouveau pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POLITIQUE VILLE

N°43 - RAPPORT SUR L'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Madame Martine ARFI

Madame Martine ARFI procède à une lecture succincte du rapport.

Mme Martine ARFI.- Je vous laisse quand même lire ce rapport pour approfondir vos connaissances.

Monsieur le MAIRE.- Merci beaucoup pour cette synthèse. Y a-t-il des questions particulières ? Oui. Monsieur Romain TONUSSI.

Monsieur Romain TONUSSI.- Oui. Je tiens à faire un commentaire, de manière générale, sur la politique de la Ville.

Au regard du Contrat de ville signé en 2015 après la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, loi de réforme de la politique de la Ville proposée par le Gouvernement « Ayrault », la promulgation de cette loi intervient après que la Cour des comptes, dans son rapport publié le 17 juillet 2012, juge sévèrement les dernières politiques urbaines et recommande une réforme de la géographie prioritaire. Réduction des écarts de développement au sein des villes, restauration de la légalité républicaine dans les quartiers défavorisés, et amélioration des conditions de vie des habitants : tels sont les objectifs affichés depuis très longtemps.

Or au bout de 10 ans de mise en œuvre de ces actions, qu'en disait la Cour des comptes ? Dans son rapport de juillet 2012, elle s'en est livrée à une critique implacable. Elle constate que la politique de la ville n'a pas permis de réduire la fracture urbaine. Elle juge le découpage géographique trop complexe et les interventions trop nombreuses, réduisant de fait leur efficacité.

Dans les quartiers prioritaires, le chômage est deux fois plus important qu'ailleurs. Le niveau moyen des ménages est inférieur de moitié à la moyenne nationale, et la part des personnes vivant sous le seuil de pauvreté, c'est-à-dire en dessous de 794 euros par mois et par unité de consommation, a augmenté. Plus de 12 000 associations bénéficient de crédits de la politique de la ville, trop souvent saupoudrés sans engagement sur les objectifs, et sans contrôle.

Enfin, la Cour des comptes souligne la difficulté à chiffrer le coût exact de cette politique. Elle révèle en effet que s'il existe un document budgétaire retraçant l'effort financier

en faveur des quartiers prioritaires, il reste très incomplet et contient des informations peu fiables.

Cette politique aurait coûté 50 milliards d'euros de 1989 à 2002, puis 40 milliards d'euros de 2003 à 2012 soit 90 milliards d'euros en 23 ans.

Déjà, au début des années 2000, la Cour des comptes dénonçait la distribution de subventions massives à 15 000 associations nourries par la politique de la Ville allant jusqu'à évoquer « une machine sans compteur ». Elle dénonçait aussi le financement d'associations fantômes alimentant un vaste réseau de détournement de fonds publics et de clientélisme électoral.

À quoi ces milliards d'euros ont-ils donc servi ? Ils n'ont pas servi à réduire l'insécurité, puisque les différends se règlent désormais en pleine rue à coup de fusil d'assaut – ce que la novlangue définit aujourd'hui « *d'incivilité contraire au bien vivre-ensemble* » –, pas à favoriser la mixité sociale, puisque les citoyens ordinaires désertent les banlieues dès qu'ils le peuvent pour échapper à la loi des bandes et au communautarisme, et pas à améliorer l'emploi dans des zones où le taux de chômage est le double de celui de la moyenne nationale.

Ces milliards ont été dilapidés sans que les objectifs affichés aient été atteints. Pire, le fossé séparant les zones urbaines sensibles et le reste du pays a tendance à se creuser plutôt qu'à se combler, estime la Cour des comptes. La politique de la ville n'est pas autre chose que la dénomination pudique d'un clientélisme d'État. Elle vise à acheter la paix sociale faute de pouvoir assurer un avenir à l'ensemble des Français et des populations démunies de tout, qui ont été encouragées à venir s'installer dans notre pays, populations auxquelles on a fait miroiter un eldorado français et qui n'ont trouvé que le chaos économique et communautaire avant de participer à son aggravation.

Face à ce fiasco « faramineusement » coûteux, tout le monde peut comprendre qu'il serait sage de se poser la question essentielle de la pertinence de cette politique. Il en aurait manifestement fallu davantage pour que l'État socialiste tire les leçons de cette faillite, et déjà avant lui l'état sarkoziste. Les banlieues et les quartiers sensibles vont encore une fois bénéficier de crédits dont l'inutilité a été prouvée et dénoncée.

Pendant ce temps, la majeure partie de nos compatriotes qui vivent dans des zones périurbaines et rurales est totalement abandonnée, car je rappelle que les deux départements les plus pauvres de France ne sont ni la Seine-Saint-Denis ni les Bouches-du-Rhône, mais le Cantal et la Creuse. Et, pour eux, pas de politique prioritaire, pas un euro, même pas une larme. Là-bas, personne ne caillasse la police, et personne n'est là pour détruire le mobilier public.

Il serait temps de traiter à égalité tous les territoires en France en assurant une meilleure répartition territoriale des dépenses publiques, en encourageant des PME (Petites et Moyennes Entreprises) et des PMI (Petites et Moyennes Industries) dans les territoires ruraux les plus sinistrés, en renforçant les réseaux de transports et de communication, en réimplantant les services publics de proximité, de santé et de sécurité.

Il est temps de s'attaquer aux causes plutôt qu'aux conséquences en remettant l'école au centre des dispositifs d'intégration et de réussite sociale dont des centaines de milliers de jeunes quittent chaque année le cursus scolaire sans aucune formation, en revalorisant le statut des enseignants, et en rétablissant leur autorité de telle sorte qu'ils redeviennent l'élite de la nation.

Pour conclure, il est grand temps d'en finir avec cette folle politique d'immigration qui est en train de fracturer et de diviser notre pays et notre commune en territoires ethniquement marqués, communautarisés où la France n'est acceptée que pour ses largesses sociales.

Tout ceci risquant de fragiliser davantage la cohésion nationale et l'unité des Miramasséens, notre groupe votera contre ce rapport.

Monsieur le MAIRE.- Monsieur Romain TONUSSI, ce soir, décidément, nous avons des débats intéressants, des déclarations écrites. C'est parfait.

Vous avez mélangé deux choses pour l'écrire. Premièrement, un rapport de la Cour des comptes que je connais bien, qui traite de la question du rapport entre la Cour des comptes et les comptes de l'État. Nous, ici, excusez-nous, mais nous n'en sommes pas comptables.

Deuxièmement, vous vous référez à un document que j'ai bien lu à une certaine époque, d'un certain Front national, dans lequel il remettait en cause la politique de la ville.

Sauf que, si vous étiez descendu un tout petit peu plus bas, la Cour de comptes elle-même demandait – ce qui fut fait en 2014 – de réintégrer le plus possible la politique de la ville dans le droit commun. C'est ce qui a été voté au Parlement, et c'est pourquoi une grande partie de ce qui se faisait avant se fait maintenant dans ce que nous appelons le droit commun porté par des institutions comme la CAF, le Département, la Région sur certaines affaires, la MSA (Sécurité Sociale Agricole), et bien d'autres.

Après, cette loi a amené ce que nous appelons un « carroyage », c'est-à-dire qu'il a justement été voulu, à l'inverse de ce que vous venez de dire, qu'au lieu de disséminer sur l'ensemble des villes, on essaie de faire des priorités. Il y a eu les 200 quartiers prioritaires de la rénovation urbaine. Nous nous sommes battus pour être dedans, et il y a eu aussi un

carroyage fiscal, c'est-à-dire des bases fiscales. Par exemple, la dotation de solidarité urbaine a trois ou quatre critères différents, et elle s'adresse particulièrement aux personnes qui sont liées aux caractères de ce que nous appelons les « quartiers prioritaires ». C'est d'ailleurs pour cela que, quand on fait des additions, il ne faut pas additionner des choux et des carottes parce qu'en fait, il faudrait prendre, non pas le montant des habitants pour faire le parallèle avec les indemnités des élus, mais uniquement le montant des habitants touchés dans le cadre de la politique de la ville, et là vous auriez un résultat bien plus haut.

Donc, je réponds à votre question : vous faites une erreur. La politique de la ville porte ses fruits. Elle est complexe parce qu'elle est longue. Dans tout ce que vous nous expliquez, évidemment, après, la ficelle est tellement grosse que nous voyons bien arriver la question, mais moi, je me souviens de gens qui étaient à La Carraire, et qui étaient bien déçus de ne pas être retenus en partie dans le cadre de la politique de la ville parce qu'en plus, il y avait des moyens supplémentaires.

Bon, c'est votre position – nous sommes encore dans l'idéologie -, et je la regrette, mais là, nous sommes sur une délibération de la ville de Miramas. Nous ne sommes pas sur le rapport de la Cour des comptes vis-à-vis de l'État. Et puis, n'oubliez pas une chose : la Cour des comptes est là pour donner finalement un regard sur la légalité des choses. Elle va de plus en plus sur l'opportunité des choses, sauf que l'opportunité des choses dépend de ceux qui sont élus au suffrage universel. Ce sont eux qui rendent compte auprès des électeurs, et ce sont eux qui prennent des décisions sur l'opportunité.

Par conséquent, c'est une vieille lubie sur la politique de la ville. Sur cette politique, il y a eu peut-être des erreurs ici ou là dans différentes communes, mais vous savez que vous avez maintenant des maires, et notamment un qui n'est pas vraiment loin de chez nous, puisqu'il s'agit de Perpignan, un des grands quartiers prioritaires de la rénovation urbaine, je vais attendre quelques mois pour voir s'il vient taper à la porte de la politique de la ville et de la rénovation urbaine pour obtenir des moyens supplémentaires. Je vous le dirai à ce moment-là.

Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur Gérard GÉRON.

Monsieur Gérard GÉRON.- D'abord, j'aimerais que nous réglions une question au-delà de ce débat. Qu'est-ce que cela veut dire « idéologie » ? Est-ce négatif ou est-ce positif ?

Monsieur le MAIRE.- Nous n'allons pas faire un débat là-dessus.

Monsieur Gérard GÉRON.- Je crois que la question, sur tous les sujets que nous avons à discuter, est qu'il n'y a pas qu'à l'Assemblée nationale, il n'y a pas qu'au Sénat,

il n'y a pas que dans les instances parisiennes ou autres, ou au sein des partis politiques que nous pouvons faire de la politique. Ici, nous sommes tous élus pour faire de la politique.

Monsieur le MAIRE.- Bien sûr. Faites-là.

Monsieur Gérard GÉRON.- Nous donnons donc un point de vue. Je ne partage pas du tout le point de vue de Monsieur Romain TONUSSI. Je défends le mien, je combats le sien. Débattons, nous essaierons de le convaincre, mais malgré les désaccords, conservons quand même le fait que quand quelqu'un parle, ce n'est pas de la basse idéologie. Il peut y avoir une erreur, mais ce n'est pas de la basse idéologie.

Monsieur le MAIRE.- Ne jouez pas les victimes. Non, non. Personne n'a dit cela. Ni la basse idéologie ni autre chose.

Monsieur Gérard GÉRON.- Cela fait plusieurs fois que le mot « idéologie » est prononcé. Nous faisons de la politique, et la politique s'appuie sur des idées, voire sur des idéologies contestables ou non.

Monsieur le MAIRE.- Allez-y.

Monsieur Gérard GÉRON.- Sur la délibération proprement dite, je trouve que le rapport qui est présenté par Madame Martine ARFI illustre en fait quelque part le débat que nous avons eu tout à l'heure sur la prise en tenailles du fait des politiques gouvernementales, effectivement, depuis de nombreuses années, et qui s'accélère actuellement dans des villes qui s'appauvrissent. Nous pouvons le prendre comme nous voulons, tant que nous ne reconstruirons pas, par exemple, la réussite scolaire, dans nos quartiers, il n'y aura pas d'avenir pour un « gamin » dans l'échec scolaire. Or la prise en tenailles, c'est que les gouvernements ont réduit tous les moyens des grands services publics régaliens. Par conséquent, les communes sont victimes de cela.

Ce que je voulais dire tout à l'heure, c'est que quand nous regardons les résultats, les résultats, pour certains, apparaissent positifs, pour d'autres, négatifs. Pourquoi négatifs ? Parce que les difficultés ne font que s'accroître sur des actions qui ne sont pas de la responsabilité de la Commune. La Commune peut apporter de l'aide aux écoles, mais il n'empêche que quand on met, dans une politique nationale, l'Éducation nationale et ses enseignants en difficulté, ils ne peuvent plus régler les problèmes. Moi, je le vis à l'université, mais c'est à tous les niveaux. Nous sommes donc pris en tenailles. Les besoins et les nécessités augmentent et les moyens se réduisent. Je pense que cela va ensemble.

Il n'empêche que, quels que soient – et c'est là que je ne partage pas le point de vue de Monsieur Romain TONUSSI – les constats, cette politique doit continuer. Il faut trouver des solutions. Elles ne peuvent se trouver que dans les partenariats, dans le dialogue

social, autour de tout un tas de questions sur lesquelles, avec les citoyens et le pouvoir politique local et périphérique, nous devons inventer des solutions.

Moi, ce rapport me pose quand même problème sur la nature de ce rapport parce qu'il s'agit bien de projets, et que devons-nous attendre d'un rapport comme celui-là ?

Premièrement, un rapport commence par mettre en évidence le cadre législatif dans lequel il travaille. C'est fait. Cela y est.

Deuxièmement, un projet commence par l'évaluation de la situation. C'est en partie présenté. Ensuite, cela veut dire : mise en jeu d'actions. Les actions sont, pour une bonne part, listées. Il va falloir ensuite, en dernier retour, procéder à une évaluation. Je trouve que l'évaluation est assez sommaire. Je ne dis pas qu'il n'y en a pas, mais il manque un volet essentiel qui est totalement absent de ce document et qui, quelque part, finalement, légitime une partie du propos de Monsieur Romain TONUSSI que je ne partage pas, mais je vois bien le fond. Il s'agit tout de même d'un rapport sur la politique qui est menée pour laquelle des sommes importantes sont proposées, et ce rapport ne fait aucune mention – cherchez - sur la manière dont les fonds ont été utilisés. Comment sont-ils répartis ? Rien n'est dit, là-dessus ! Quelle est la masse salariale qui est consommée ? Je ne conteste pas le fait qu'il y ait besoin de salariés qui travaillent pour piloter, aider, etc. Il les faut, mais le rapport ne dit rien là-dessus ! Je ne sais pas qui l'a rédigé, mais ce rapport a un manque considérable qui, évidemment, amène des suspicions.

Moi, je ne vais pas m'arrêter à cela, mais je propose que, l'année prochaine, il y ait un effort sur l'explication très détaillée, action par action, ou chapitre par chapitre (santé, citoyenneté, etc.) sur la manière dont les fonds ont été utilisés. Cela, c'est mon point de vue sur ce dossier.

J'ai une question à vous poser. Ce sont mis en place – je pense que l'État a souhaité le faire – des conseils citoyens parce que, dans bon nombre de villes, il n'y a pas de conseil de quartier. Par conséquent, nous avons des conseils citoyens. Est-ce que vous pouvez me dire pourquoi un de ces conseils citoyens s'est constitué en association Loi 1901 au nord de la Ville, et pourquoi ce n'est pas le cas d'autres conseils citoyens ? Personnellement, je n'ai pas de réponse à cette question.

Madame Martine ARFI.- C'est le choix du conseil citoyen. Le conseil citoyen peut être associatif, ou pas. Le choix du conseil citoyen, c'est ou de se mettre en association, ou pas.

Monsieur le MAIRE.- C'est la loi. Pardon, Martine.

Je réponds peut-être sur ce que vous êtes en train de dire. D'abord, puisque vous ne voulez pas que nous utilisions le mot malintentionné d'« idéologie », évitons le mot de « suspicion ». La suspicion, en ce moment, a envahi les esprits partout, et tout le monde doute de tout.

Dans ce rapport, vous avez les trois thèmes : évaluation, action, évolution. Le seul « truc », c'est qu'aux conseils municipaux d'avant, nous avons voté des tableaux avec l'ensemble des actions par grand secteur (santé, éducation, professionnel, emploi, culture, etc.) où nous expliquions la démarche.

La deuxième chose, c'est que chaque structure doit faire un rapport qui est vu puisque l'ensemble des membres ici et des citoyens – je vous en remercie – qui nous accompagnent tard ce soir ont connaissance des décisions d'affectation de ces budgets qui sont vues entre l'État qui a son mot à dire sur ces orientations (c'est-à-dire la Préfecture), l'Éducation nationale qui a aussi son mot à dire sur les orientations, l'ARS qui a son mot à dire sur la santé et qui est présent. La Région y était. Elle n'y est plus, mais il y a le Département, et il y a la Ville, et il y a aussi la Métropole et il y a aussi le Préfet de l'égalité des chances et le délégué du Préfet qui se trouve être sur Miramas. C'est en fonction de tous ces membres, et des choix et des orientations qui sont faits, pour nous comme pour eux, que les attributions sont faites et que l'évaluation est faite au Comité de pilotage. Nous avons donc des tonnes et des tonnes de documents sur lesquels, évidemment, chaque structure doit répondre.

Sur la démocratie, vous avez bien fait de rectifier, parce qu'à un moment donné, vous avez dit : « *Il y a une partie qui rend légitime le discours de Monsieur Romain TONUSSI* ». J'ai bien entendu, je ne vous fais pas un mauvais procès, mais moi, je ne l'ai pas entendu de cette façon-là. Toutes les structures qui déposent un dossier (un centre social, une association, un syndicat, une régie quelconque, etc.) ont toutes une forme d'organisation démocratique. Elles ont des conseils d'administration de bénévoles, de citoyens de notre ville, qui participent et qui proposent ces projets avec des directeurs ou des chargés de mission.

En ce qui nous concerne, nous voulons maintenir la pression financière que la Ville a mise pour essayer de développer encore plus l'égalité des chances. Bien sûr, vous parlez de l'école, mais nous ne pouvons pas tout résoudre au niveau de la ville de Miramas. Nous ne pouvons pas résoudre tous les problèmes, mais nous essayons d'apporter aux enseignants ce que vous disiez, c'est-à-dire le maximum que nous puissions faire pour les accompagner pour améliorer l'écriture, la lecture, et le reste.

Nous continuerons donc à le faire. Nous continuerons à financer ces projets, Monsieur Romain TONUSSI, parce que ces projets constituent le lien social, et que ce lien

social est éminemment important dans ces quartiers. Cela ne veut pas dire que, dans tous les quartiers, ce soit Chicago ! Je vous entendais. Faites « gaffe » avec cela. Vous savez, si vous mettez de l'huile, cela ne vous rapportera pas grand-chose. Il faut faire très attention, et nous aurons peut-être ce débat sur la sécurité, mais tous les engagements de dépenses qui sont faits sont vus, y compris – comme vous parliez de la Cour des comptes – par les outils de contrôle de l'État et par les nôtres. Nous avons des salariés dans la politique de la Ville, et nous savons que leur l'objectif est de susciter et de contrôler l'exécution des projets.

Voilà pourquoi je vous sou mets ce rapport afin de pouvoir, évidemment, continuer et préparer la saison prochaine où vous verrez l'ensemble des tableaux validés par l'ensemble des structures que je viens de vous indiquer.

N°44 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION TRI ANNUELLE DE PARTENARIAT AVEC LE LYCÉE FONTLONGUE – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Madame Géraldine BUTI

Madame Géraldine BUTI procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Merci beaucoup. Merci à Fontlongue. Évidemment, Monsieur le Proviseur (Monsieur Thierry QUÉRÉ), vous ne participez pas au vote.

Monsieur Thierry QUÉRÉ quitte la séance.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

Ne prend pas part au vote en tant que Proviseur du lycée Fontlongue : Monsieur Thierry QUÉRÉ.

VOTE

POUR : 34

(29 « Pour Miramas » + 3 « Le Renouveau pour Miramas »+ 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur Thierry QUÉRÉ rejoint la séance.

URBANISME

N°45 – AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PLAN DE DÉPLACEMENT URBAIN DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE AINSI QUE SUR LE BILAN DE LA CONCERTATION DU PDU

Rapporteur : Monsieur Daniel HIGLI

Monsieur Daniel HIGLI procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur Daniel HIGLI.- Je ne m'attarderai pas sur toutes les actions qui sont notées dans la délibération.

Monsieur Daniel HIGLI poursuit une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Je n'ai rien à dire. Bravo ! C'est une excellente synthèse.

Comme tout le monde l'aura compris, nous avons un plan de déplacement urbain qui a été plutôt pas mal au niveau métropolitain et, avec Monsieur Daniel HIGLI, nous n'avons eu de cesse de faire remonter la question de la logistique, du ferroviaire et du report modal qui est absolument déterminant sur le plan de l'environnement, sur le plan de l'emploi et sur l'avenir de la gare de triage de la Ville, surtout pour essayer de faire en sorte qu'il y ait un report entre le camion et le rail.

Bien sûr, Monsieur Daniel HIGLI aurait pu dire que ce n'est pas qu'un plan de déplacement urbain qui va régler cette question. Cette question provient du fait qu'il y a une subvention aux camions déguisée à travers le prix du gasoil et que, évidemment, le train, lui, paie son sillon. Il faut donc que nous arrivions à faire en sorte – et nous avons tous perdu collectivement avec les bonnets rouges à cette époque-là, notamment sur la taxe carbone – de reporter le camion sur le train.

Ceci étant dit, les derniers chiffres que nous avons eus sur le report modal sont en augmentation sur Clésud puisqu'ils en sont à cinq trains, et il y a eu une forte augmentation sur la gare de triage pendant la période du Covid-19, notamment pour capter la partie du blé

d'Ile-de-France qui a été moulu dans les moulins de Marseille pour repartir en farine puisque tous les habitants avaient des petits « nenfants » qui faisaient des gâteaux au chocolat.

Ce plan de déplacement urbain est donc en train d'être vu dans toutes les communes (ce soir d'ailleurs) et, en ce qui nous concerne, l'excellent rapport qui a été fait par Monsieur Daniel HIGLI liste des exigences que la Ville a par rapport au plan général afin de faire valoir notre intérêt territorial, notamment sur le report modal et le fret ferroviaire.

S'il n'y a pas d'autre commentaire, nous pouvons passer au vote.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 3 « Le Renouveau pour Miramas »+ 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°46 – RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL – DÉFINITION DES MODALITÉS DE COLLABORATION AVEC LES COMMUNES DU TERRITOIRE D'ISTRES-QUEST-PROVENCE - DÉFINITION DES OBJECTIFS POURSUIVIS ET DES MODALITÉS DE LA CONCERTATION AVEC LE PUBLIC

Rapporteur : Monsieur Thierry QUÉRÉ

Monsieur Thierry QUÉRÉ procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Eh bien, en résumé, nous avons une chance incroyable, c'est qu'une des communes du CT5 a voulu modifier un règlement et nous, à Miramas, nous n'en avons pas. C'est la raison pour laquelle les panneaux 4x3 sont apparus à peu près dans toute la Ville. Nous ne pouvons pas nous y opposer. Là, il va y avoir concertation, dialogue, et je ne vous cache pas que la majorité municipale souhaiterait largement revoir l'implantation visuelle de ces 4x3 pour essayer d'en retirer le maximum possible même si, socialement, ce sont de petits revenus pour des gens qui habitent quelquefois dans des lieux où il y a de petites

retraites. Mais il y a un nombre incalculable de choses qui doivent disparaître en pollution visuelle. Évidemment, nous attendons donc cela avec beaucoup d'impatience, et nous allons le suivre.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 3 « Le Renouveau pour Miramas »+ 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°47 - ACQUISITION PAR LA COMMUNE DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AT N°199 APPARTENANT À MADAME ET MONSIEUR BLIN

Rapporteur : Monsieur Christian PEYRO

Monsieur Christian PEYRO procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Je pense que le Conseil municipal, en mon nom, remercie Monsieur et Madame BLIN pour cette somme importante, et cette cession tout à fait agréable à la commune de Miramas.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 3 « Le Renouveau pour Miramas »+ 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°48 - MODIFICATION DES DÉLIBÉRATIONS N°131-2019 DU 23 MAI 2019 ET N°214-2019

DU 20 NOVEMBRE 2019 PORTANT CESSION À L'EURO SYMBOLIQUE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AM N°117 AU PROFIT DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc SANCHE

Monsieur Jean-Luc SANCHE procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Jean-Luc, c'est parce que je suis administrateur du SDIS, au titre de l'opposition au Conseil départemental, que je ne peux pas signer. Il fallait donc faire le changement.

Cette action va nous permettre – c'est donc acté par le SDIS – de rénover entièrement le centre des pompiers de Miramas, et de l'agrandir ce qui va nous permettre d'accueillir plus de matériel et d'hommes – nous en sommes tout à fait ravis – pour des travaux qui devraient intervenir l'année prochaine. Cette année, nous procéderons aux études, et l'année prochaine, nous ferons les travaux.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 3 « Le Renouveau pour Miramas »+ 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

TECHNIQUE

N°49 - DÉSAFFECTATION DES LOGEMENTS DE FONCTION DU GROUPE SCOLAIRE JEAN GIONO ET RÉAFFECTATION DES AGENTS LOGÉS

Rapporteur : Monsieur Christian PEYRO

Monsieur Christian PEYRO procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- C'est dans le cadre de l'ANRU. Ce bâtiment sera donc détruit et nous en demandons l'autorisation au Préfet puisque, il y a très longtemps, les

enseignants habitaient dans l'école. Maintenant, ils n'y habitent quasiment plus. C'est l'évolution des choses.

Y a-t-il une question ? S'il n'y en a pas, nous pouvons donc passer au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 3 « Le Renouveau pour Miramas »+ 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°50 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL DANS LE CADRE DU FONDS RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – FRAT COVID-19

Rapporteur : Madame Fernande REYNAUD

Madame Fernande REYNAUD procède à la lecture du rapport.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 3 « Le Renouveau pour Miramas »+ 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°51 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL POUR L'ANNÉE 2020 – RÉHABILITATION SALLE DES FÊTES PIERRE TRISTANI

Rapporteur : Monsieur Christian PEYRO

Monsieur Christian PEYRO procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Nous avons une question de Monsieur Gérard GÉRON.

Monsieur Gérard GÉRON.- Nous n'étions pas au Conseil municipal précédent.

Monsieur le MAIRE.- Vous y étiez représenté. À cette époque-là, il y avait une représentante de votre ancienne liste. Est-ce que Madame Cécile DUMAS n'était pas une représentante de votre liste ?

Monsieur Gérard GÉRON.- Oui, mais bon.

Monsieur le MAIRE.- D'accord. Allez-y, Monsieur Gérard GÉRON. Il est tard.

Monsieur Gérard GÉRON.- Où en est le dossier alpha s'il en est ?

Monsieur le MAIRE.- Lequel ?

Monsieur Gérard GÉRON.- Sur le plan technique.

Monsieur le MAIRE.- Mais de quel dossier parlez-vous ? Le dossier Tristani ?

Monsieur Gérard GÉRON.- Oui.

Monsieur le MAIRE.- Je peux vous répondre. Pour le dossier Tristani, si vous voulez le savoir, les études sont prévues. Il va falloir faire des études sur la structure et là, nous en sommes au choix de l'architecte. Il y en a 19 - est-ce bien cela ? Je ne sais plus si c'est la dame des marchés publics qui m'a dit cela - architectes ou cabinets d'architecture qui ont répondu.

Monsieur Gérard GÉRON.- D'accord.

Monsieur le MAIRE.- Voilà. C'est donc parti !

Bien, s'il n'y a pas d'autres questions, nous passons au vote.

En l'absence de commentaire supplémentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 3 « Le Renouveau pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- Madame Margarita ACKE. Je vais d'abord dire que je vous propose de mettre ce dossier sur la table. Je n'aime pas trop faire cela, mais c'est pour

la bonne cause, d'autant que nous allons payer moins cher. Par conséquent, si vous en êtes tous d'accord, je vais mettre sur la table le rapport, et c'est Madame Margarita ACKE qui en donne lecture.

Allez-y.

Un rapport supplémentaire est distribué sur table en séance.

N°52 – MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°87-2020 DU 24 JUIN 2020 – PARTICIPATION DES FAMILLES POUR LES SÉJOURS D'ÉTÉ 2020 « LES PARCS »

Rapporteur : Madame Margarita ACKE

Madame Margarita ACKE procède à la lecture du rapport.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 3 « Le Renouveau pour Miramas »+ 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

C/ LISTE DES DÉCISIONS DU MAIRE

Monsieur le MAIRE procède à la lecture des décisions prises pendant la période du 6 mars 2020 au 25 juin 2020.

Monsieur le MAIRE.- Nous avons terminé l'ordre du jour du Conseil municipal.

Je le dis : normalement, nous nous reverrons en septembre prochain sauf s'il y a des urgences. Nous n'en savons rien, et notamment s'agissant d'une – et je terminerai là-dessus – qui est la situation sanitaire dans le pays.

En l'occurrence, je profite de ce Conseil municipal, puisque chaque élu est là, pour rappeler ce que j'ai dit dans une vidéo il y a peu de temps, puisque moi, aussi, maintenant,

je me mets à la vidéo – c'est bien –, à savoir que dans les zones de proximité, il faut utiliser les masques (dans les commerces, dans les supermarchés, ailleurs). Gardez les distances parce qu'il y a eu un certain nombre de cas de Covid-19, et surtout, que les gens fassent attention parce que, manifestement, le virus est toujours dans le coin, pas à Miramas, mais en France.

La séance est clôturée s'il n'y a plus de question. Merci à tous, et bonne soirée et bonnes vacances pour ceux qui en ont. Remettez vos masques quand vous quittez la salle !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 20.

Monsieur le MAIRE

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Frédéric VIGOUROUX

La Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing as a series of connected loops and a long horizontal stroke.

Anne-Marie CHAYOT